

JOURNAL  
HISTORIQUE  
ET  
LITTÉRAIRE

I. OCTOBRE

1784.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevallier, vls  
vnt Imprimeur de feu Sa Maj. l'Impé-  
ratrice-Reine Apostolique.

---

*Avec privilege de Sa Maj. Imp. & Ap-  
probation du Commissaire-Examinateur.*





JOURNAL  
HISTORIQUE  
ET  
LITTÉRAIRE.  
I. OCTOBRE

1784.

---

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*Traité de la mythologie orné de 180 gravures en taille douce, à l'usage des jeunes gens de l'un & de l'autre sexe, par Mr. Pabbé Lyonnois, principal honoraire du college de Nancy. Seconde édition revue & corrigée par l'auteur. A Nancy, chez Hæner; à Liege, chez Lemarié. 1783. Un vol. in 8°. Prix 3 liv.*

**Q**uoique les livres élémentaires dont nous sommes inondés dans tous les genres

M 2

de sciences, préviennent très-peu en faveur de ce qui paroît de nouveau relativement à l'instruction du premier âge, j'ose assurer que ces élémens de mythologie répondront parfaitement aux vues des gens de bien, des instituteurs chrétiens, & même des savans. L'*Introduction* met dans tout son jour la philosophie de l'auteur, sa manière de combiner & de voir, son talent d'affervir à la vérité les délires de l'imagination humaine. On fait que Huet, Lavour & d'autres érudits ont montré les rapports sensibles & évidens de la fable avec l'histoire sainte. L'abbé Guerin du Rocher a fait plus, en prouvant que les anciennes histoires des Egyptiens, Chaldéens &c, ne sont qu'un résultat informe des Livres saints \*. Les philosophes de ce siècle ont une aversion décidée de cette espèce de combinaison; ils ne peuvent souffrir que l'Écriture ait servi de fonds aux écrits historiques & mythologiques des anciens. Un Gebelin, un Bailly ont mieux aimé faire des romans puérils de chronologie, de géographie, de physique & d'histoire, que d'adhérer à une observation simple & péremptoire. La vanité de leurs efforts a donné une nouvelle sanction à une vérité que M<sup>r</sup>. l'abbé Lyonnois expose d'une manière bien propre à la faire passer dans l'esprit de la jeunesse confiée à ses soins. Non-seulement il établit la chose, mais il prévient & anéantit les objections: Après avoir dit que la fable tire son origine de cinq sources (1<sup>o</sup>. de l'histoire sacrée; 2<sup>o</sup>. du mi-

nistère

\* 15 Août  
1780. p. 601  
& autr. cités  
là-même.

mistere des Anges ; 3°. du détail où entre la  
 Providence dans le gouvernement du monde ;  
 4°. de la corruption du cœur humain ; 5°.  
 enfin des honneurs qu'on rendoit aux parens ,  
 aux inventeurs des arts , & aux héros ) ;  
 il demande comment une histoire qui con-  
 tient d'aussi grandes absurdités , peut tirer  
 son origine de l'histoire sacrée ; & répond :  
 “ Cela paroît d'abord peu vraisemblable. Ce-  
 „ pendant c'est à l'histoire sainte qu'elle doit  
 „ sa premiere & sa principale origine. La fa-  
 „ mille de Noë , instruite parfaitement de  
 „ la religion par ce saint patriarche , conserva  
 „ quelque tems le culte du vrai Dieu dans  
 „ toute sa pureté. Mais lorsqu'après avoir  
 „ inutilement entrepris la construction de la  
 „ tour de Babel , elle se fut séparée & ré-  
 „ pandue en différentes contrées, la diversité  
 „ de langage & de demeure fut bientôt sui-  
 „ vie de l'altération du culte. La vérité qui  
 „ jusques-là n'avoit été confiée qu'au seul  
 „ canal de la vive voix , sujet à mille va-  
 „ riations , & qui n'étoit point encore fixé  
 „ par l'écriture , gardienne sûre des faits ,  
 „ s'obscurcit par un nombre infini de fa-  
 „ bles , dont les dernières augmentèrent  
 „ beaucoup les ténèbres que les plus ancien-  
 „ nes y avoient déjà répandues. „

L'auteur fait ensuite observer la tradition  
 générale des grands principes & des grands  
 événemens “ qui se conserva parmi tous les  
 „ peuples non sans quelque mélange de fic-  
 „ tion , mais avec des traces de vérité évi-  
 „ dentes & tout-à-fait reconnoissables. De-là

20 ce sentiment répandu chez tous les peuples  
 21 d'un Dieu souverain, tout-puissant,  
 22 maître & créateur de l'univers; & ce qui  
 23 en est une suite, de la nécessité d'un  
 24 culte extérieur par des cérémonies & des  
 25 sacrifices. De-là le consentement uniforme  
 26 & général sur certains faits: la création  
 27 de l'homme par les mains de Dieu même;  
 28 son état de bonheur & d'innocence, marqué  
 29 par le siècle d'or, où la terre sans  
 30 être arrosée de ses sueurs, ni cultivée par  
 31 un pénible travail, lui fournissoit tout en  
 32 abondance; la chute du même homme,  
 33 source de tous ses malheurs, suivie d'un  
 34 déluge de crimes qui attira celui des eaux:  
 35 le genre humain sauvé par une arche qui  
 36 s'arrêta sur une montagne; & ensuite la  
 37 propagation du genre humain par un seul  
 38 homme & par ses trois fils. „

Après quelques explications de détail, &  
 la comparaison des faits mythologiques avec  
 divers événemens de l'histoire sainte, l'abbé  
 L. explique comment le ministère des Anges  
 est devenu une source de la fable. “ Dieu  
 20 qui avoit associé les Anges à sa nature  
 21 spirituelle, à son intelligence, à son im-  
 22 mortalité, a voulu encore les associer à sa  
 23 providence dans le gouvernement du monde,  
 24 soit en ce qui concerne la nature & les  
 25 élémens, soit en ce qui a rapport à la  
 26 conduite des peuples. Noë & les patriar-  
 27 ches étoient parfaitement instruits de cette  
 28 vérité qui les intéressoit très-vivement, &  
 29 ils avoient eu soin sans doute d'en instruire

„ leurs familles ; mais perdant peu-à-peu les  
 „ idées les plus pures & les plus spirituelles  
 „ d'une Divinité cachée & invisible , elles ne  
 „ furent plus attentives qu'aux ministres de  
 „ ses bienfaits & de ses vengeances. . . . De-  
 „ là les hommes se sont formé l'idée des  
 „ dieux , dont les uns présidoient aux fruits  
 „ de la terre , d'autres aux fleuves ; ceux-là  
 „ à la guerre , ceux-ci à la paix , & ainsi  
 „ de tout le reste ; de dieux dont le pou-  
 „ voir & le ministère étoient bornés à cer-  
 „ taines contrées & à certains peuples , mais  
 „ qui tous étoient soumis à l'autorité d'un  
 „ Dieu suprême. „

La maniere dont le dogme de la Provi-  
 dence a influé sur la naissance de la fable ,  
 est également remarquable , & déduite par le  
 savant & solide écrivain avec autant de clarté  
 que de vraisemblance. “ Persuadés que cette  
 „ divine Providence préside à tous les évé-  
 „ nemens humains , grands ou petits , &  
 „ qu'aucun sans exception , n'échappe à son  
 „ attention & à ses soins , les hommes ef-  
 „ frayés du détail immense où il falloit que  
 „ la Divinité descendît , ont cru la devoir  
 „ soulager , en donnant à chaque dieu en  
 „ particulier , une fonction propre & per-  
 „ sonnelle. . . . Comme le soin de toute la  
 „ campagne auroit donné trop d'affaires à un  
 „ dieu seul , ils confierent la terre à l'un ,  
 „ les montagnes à l'autre , les collines à un  
 „ troisième , les vallées à un autre encore.  
 „ St. Augustin compte une douzaine de di-  
 „ vinités différentes toutes occupées autour

„ d'un chalumeau de blé, dont chacune  
 „ d'elles, selon sa destination, prend un  
 „ soin particulier dans les différens tems,  
 „ depuis le premier moment que la semence  
 „ a été jettée en terre, jusqu'à ce que le  
 „ blé soit parfaitement mûr. „

Les avantages attachés à l'étude de la mythologie sont trop multipliés & trop évidens pour qu'un homme instruit les conteste. Plus d'une fois nous avons eu occasion de le faire observer \*. Un de ces avantages, pour la jeunesse sur-tout, c'est " l'intelligence des auteurs grecs, latins & même françois (a) dans la lecture desquels on est souvent arrêté tout court, si l'on n'a quelque teinture de la fable. On ne parle pas seulement des poètes, dont on fait qu'elle est comme le langage naturel : elle est souvent employée aussi par les orateurs, & elle leur fournit quelquefois, par d'heureuses applications, les traits les plus vifs & les plus éloquens. „

Le sage écrivain ne s'arrête pas à ce genre d'utilité, il en découvre d'autres d'une importance plus grave, d'un effet plus précieux, & plus consistant. Cette étude faite avec les précautions que demande la religion, peut

\* 15 Sept.  
 1784. p. 85.

---

(a) J'ai paru borner l'utilité de ces traités mythologiques à l'intelligence des auteurs anciens (1. Mai 1784, p. 25) ; mais il s'agissoit là d'un ouvrage uniquement destiné à l'explication des livres classiques & à l'usage des écoles latines.

avoir de très-grands avantages pour des enfans chrétiens. “ 1<sup>o</sup>. Elle leur apprend ce  
” qu'ils doivent à J. C , qui les a arrachés  
” de la puissance des ténèbres , pour les  
” faire passer à l'admirable lumière de l'E-  
” vangile ; ce qu'étoient avant lui les hom-  
” mes mêmes les plus sages & les plus ré-  
” glés ; des adorateurs aveugles du démon ,  
” qui reconnoissoient pour dieux , des ani-  
” maux , des reptiles , des plantes mêmes ;  
” qui ne rougissoient pas d'adorer un dieu  
” Mars adultere , une Vénus prostituée , une  
” Junon incestueuse , un Jupiter souillé de  
” tous les crimes , & digne par cette raison  
” de tenir le premier rang parmi les dieux ;  
” que ce qu'ont été leurs peres , ils le fe-  
” roient encore , si la lumière de l'Evangile  
” n'eût dissipé leurs ténèbres. Chaque histoire  
” de la fable , chaque circonstance de la vie  
” des dieux doit donc les remplir en même  
” tems de confusion , d'admiration & de re-  
” connoissance. 2<sup>o</sup>. En leur découvrant les  
” cérémonies absurdes & les maximes impies  
” du paganisme , elle leur inspire un nou-  
” veau respect pour l'auguste Majesté de la  
” religion chrétienne & pour la sainteté de  
” sa morale. Théophile , évêque d'Alexan-  
” drie , pour achever de décrier l'idolâtrie  
” dans l'esprit des fideles , exposa à leurs  
” yeux tout ce qui se trouva dans l'inté-  
” rieur du temple qu'il avoit fait démolir ;  
” des ossèmens d'hommes , des membres  
” d'enfans immolés aux démons , & beau-  
” coup d'autres vestiges du culte sacrilege

„ que les Païens rendoient à leurs divinités.  
 „ C'est à-peu-près l'effet que doit produire  
 „ sur des Chrétiens l'étude de la fable, &  
 „ c'est-là l'usage qu'en ont fait tous les dé-  
 „ fenseurs de la religion chrétienne. „

Le corps de l'ouvrage répond à l'*Introduction*. Il est écrit avec clarté, méthode, & tout l'intérêt que la nature des matières comporte. La première partie traite des dieux du paganisme, la seconde des héros ou demi-dieux. L'auteur a joint à ses explications un grand nombre de planches, conformément à la maxime d'Horace, qui a lieu sur-tout pour le premier âge :

*Segnius irritant animum demissa per aures  
 Quàm quæ sunt oculis subjecta fidelibus, & quæ  
 Ipse sibi tradit spectator.* H. art. poët.



*Discours sur la vie religieuse, suivis de  
 Discours sur l'amour de Dieu, & l'Orai-  
 son dominicale, dédiés à Madame Louise  
 de France, par Mr. l'abbé Affelin, an-  
 cien vicaire général de Glandèves. A Pa-  
 ris; chez l'auteur; à Liege, chez Lemarié  
 1783 2 vol. in-12. Prix 3 l. 10 sols.*

ON s'attend bien à trouver dans ces Discours de bonnes leçons de morale évangélique, des principes propres à nourrir l'esprit & le goût de l'état religieux; mais l'on sera surpris d'y voir en même tems un vrai modèle de l'éloquence chrétienne, tel qu'on en

voit peu dans un siècle où la conviction & le sentiment sont rarement d'accord avec le discours des orateurs. Des raisonnemens solides, une simplicité mâle & noble unie à des idées grandes & magnifiques, à des tableaux agréables & touchans, à des comparaisons exactes & pittoresques font le caractère de ces Discours. Je citerai quelques exemples. " Le religieux qui a tout quitté, " vit sans alarme, parce qu'il est sans desirs. " Enfant de la Providence & reposant sur " son sein, il reçoit avec amour ce que l'a- " mour lui présente. Que Paul me paroît " grand dans sa solitude, à l'ombre de son " palmier dont il cueille les fruits, nourri " par ce pain miraculeux qui suffit chaque " jour à ses besoins, assis sur les bords d'une " onde pure dont il étanche sa soif, tran- " quille, reconnoissant, bénissant le Ciel par " sa confiance & ses vertus (a) ! Ah ! c'est " vous qui, devenu le jouet éternel d'une

---

(a) Ce morceau a un rapport bien marqué avec le beau passage de St. Jérôme dans la vie de St. Paul l'hermite. *Libet interrogare eos qui sua patrimonia ignorant, qui domos marmoreis vestiunt, qui uno filo villarum insuunt prædia: huic seni quid unquam defuit? Vos gemmâ bibitis, ille naturæ concavis manibus satisfecit. Vos in tunicis aurum texistis, ille ne vilissimum quidem indumentum habuit mancipii vestri. Sed è contrario illi quidem pauperculo Paradisus patet: vos auratos gehenna suscipiet. Ille vestem Christi, nudus licet, tamen servavit: vos vestiti sericis, indumentum Christi perdidistis &c. &c.*

„ ambitieuse & stérile cupidité, êtes aussi mé-  
 „ content de ce que vous avez, qu'envieux  
 „ de ce que vous n'avez pas: doublement  
 „ pauvre; pauvre des biens qui vous man-  
 „ quent, puisque vous les désirez; pauvre  
 „ des biens mêmes que vous possédez, puis-  
 „ qu'ils ne sauroient vous suffire: disons quel-  
 „ que chose de plus, d'autant plus pauvre,  
 „ que sous les dehors de l'abondance, vous  
 „ cachez la misère & la nudité d'une âme  
 „ dépouillée de la grâce, & vuide de vertus;  
 „ riche à vos yeux, comme cet évêque de  
 „ l'Apocalypse, tandis que vous êtes aux  
 „ yeux du Seigneur, un vil & malheureux  
 „ mortel, plongé dans les ténèbres & l'hor-  
 „ reur du péché: *Tu es pauper, & cæcus,*  
 „ & *nudus.* „

L'orateur veut-il faire sentir le prix de la  
 fidélité aux petites choses? voici comme il fait  
 relever & agrandir ce sujet, en présentant à  
 ses auditeurs Dieu lui-même pour exemple &  
 pour modèle: “ Dans l'ordre de la nature,  
 „ ce Souverain des êtres se contente-t-il de  
 „ marcher sur les hauteurs de la terre; de se  
 „ faire porter sur les ailes des vents; de di-  
 „ riger le cours des astres; d'appeler à son  
 „ gré le calme ou la tempête; d'allumer la  
 „ foudre, ou de l'éteindre? De la même  
 „ main, n'a-t-il pas créé les plus hautes mon-  
 „ tagnes, & la fleur des vallées; l'étendue  
 „ des mers, & le sable du rivage; l'aigle  
 „ qui prend son essor, & l'insecte qui rampe;  
 „ l'or qui brille dans les palais des Rois,  
 „ & l'argile obscure pour la cabane du pau-  
 „ vre?

vre? Il se glorifie, dit St. Augustin, dans  
 tous les effets, dans tous les soins de sa  
 providence. Rien n'est indigne de lui,  
 parce que tout est de lui. Sa puissance n'est  
 ni épuisée par les plus grandes choses, ni  
 rabaisée par les plus petits détails. Par-  
 tout il est semblable à lui-même, par-tout  
 il est Dieu : *Non deficit in magnis, non  
 vilescit in minimis.* „

Quoi de plus beau que cette comparaison  
 employée plus loin sur le même sujet? „ J'en-  
 tre dans une vaste forêt. Je vois s'élever  
 ces arbres majestueux dont mes yeux éton-  
 nés mesurent la hauteur. Je me demande  
 ensuite à moi-même; qu'est-ce qui les sou-  
 tient? Quelques racines. C'est peu de cho-  
 se, si vous les comparez à la hauteur &  
 à la beauté de ces arbres. Et cependant ce  
 peu de chose les affermit, & les met en  
 état de lutter contre les orages & les tem-  
 pêtes... Ainsi, dans la religion, les sacri-  
 fices les plus obscurs, de légères violences,  
 ces victoires qu'on rapporte en détail sur  
 la nature & sur soi-même, soutiennent,  
 affermissent, fortifient la vertu de nos  
 ames. „

L'auguste & pieuse Princesse à laquelle  
 l'ouvrage est dédié, donne lieu à l'orateur de  
 faire dans un de ses Discours une digression  
 bien remarquable. La lâcheté & l'imposture  
 de l'adulation n'ont aucune part à ce tableau  
 vigoureux; tous les traits portent l'empreinte  
 de la religion, de la céleste & consolante vé-  
 rité. „ Ainsi, dans ce siècle d'orgueil & d'in-  
 dépendance,

29 dépendance ; où il falloit un grand exem-  
 29 ple pour corriger de grandes erreurs, nous  
 29 avons vu l'auguste Princesse dont le sacri-  
 29 fice a étonné la France, se dérober à l'é-  
 29 clat du trône, pour vivre à l'ombre du  
 29 Sanctuaire : courber sous le sceptre de la re-  
 29 ligion , une volonté qui pouvoit donner  
 29 des loix ; sacrifier ce que le monde a de  
 29 plus grand, & choisir ce que la solitude  
 29 a de plus caché : obscurité vénérable, qui  
 29 voile sa grandeur & ses vertus mêmes, &  
 29 laisse à notre admiration ce qu'elle souf-  
 29 trait à nos regards. Siecle pervers, cen-  
 29 seur audacieux de la piété, & des asyles  
 29 respectables où elle se défend de la séduc-  
 29 tion, si le mérite & la gloire d'une vie  
 29 intérieure étoient encore pour toi un pro-  
 29 blême, tu vois dans le désert un rejeton  
 29 du trône, & sous l'habit du Carmel le  
 29 sang de tes maîtres : connois toute la gran-  
 29 deur de l'état religieux par la dignité de  
 29 sa victime. Un si grand nom dans les fas-  
 29 tes de la vie solitaire, en est l'apologie la  
 29 plus éloquente. Siecle corrompu, si un  
 29 exemple si touchant ne peut corriger tes  
 29 vices ; si l'ascendant que son autorité lui  
 29 donne sur les mœurs ne peut obtenir de  
 29 toi des vertus, il peut du moins te faire  
 29 rougir, & tu lui dois un hommage, la  
 29 honte & le silence. ,,

Il seroit difficile de trouver un meilleur  
 ouvrage à mettre entre les mains des person-  
 nes qui se sont consacrées entierement à Dieu.  
 Il n'est aucune partie de leurs devoirs qui

n'y soit traitée de la manière la plus claire & la plus satisfaisante. Il faut voir sur-tout l'oubli de la vocation, le trésor de la pauvreté, la solitude, la fidélité aux petites choses, les dangers de la tiédeur, les abus de la direction. M<sup>r</sup>. l'abbé Affelin a l'art de dire beaucoup de choses en peu de lignes, & on jugera de la brièveté de ses Discours, lorsqu'on saura qu'il s'en trouve vingt-deux renfermés dans l'espace de deux volumes. Les plans sont bien choisis, bien exécutés; le zele de l'orateur & les sentimens dont il est lui-même pénétré, achevent de donner à ses Discours une impression particulière, de produire ce doux enthousiasme de religion & de vertu pour lequel il fait dans l'avant-propos des vœux si sinceres & si vifs. “ Puissent ces vérités saintes faire sur vos cœurs toute l'impression que je desire ! puissiez-vous, en les méditant, vous ranimer dans l'esprit de votre vocation, resserrer les nœuds sacrés qui vous attachent à Jesus-Christ votre époux, le dédommager par la ferveur de vos sentimens, de l'ingratitude & de l'oubli du reste des hommes; & au milieu de ce déluge d'iniquités qui inonde la terre, le venger par une vie de pureté & d'amour, des scandales qui l'outragent ! ”



*Essai sur l'Apocalypse, ou explication littérale & historique de la révélation de l'Apôtre St. Jean ; avec des remarques sur le système de Mr. Pastorini. A Paris, chez Moutard ; à Liege, chez Demazeau & Lemarié. 1784. 2 vol. in-12.*

Q Uoique ces mystérieux oracles aient paru dès les premiers tems suffisamment éclaircis pour porter dans l'ame des fideles la lumiere, la consolation, le zele & la confiance durant les plus violentes persécutions de l'Eglise; qu'indépendamment des explications de détail, ils forment un groupe de tableaux où la destinée du christianisme est peinte par les traits les plus vifs, par des images vastes & magnifiques: on doit savoir gré aux savans qui par des études approfondies en faisoient quelques rapports échappés à ceux qui avoient couru la même carrière. M<sup>r</sup>. l'abbé Baudouin en suivant le plan général tracé par Bossuet, le perfectionne en quelque sorte & le consolide par des explications particulières très-heureuses où la bonne critique marche à côté de la lumiere de l'histoire. On y voit “ la publi-  
 „ cation de l'Evangile annoncé dans toutes les  
 „ parties du monde, comme l'avoit prédit Isaïe:  
 „ les malheurs des Juifs accablés des fléaux de  
 „ la justice divine, conformément aux prédic-  
 „ tions des autres Prophetes: les derniers désaf-  
 „ tres de cette nation incrédule, & sa disper-  
 „ sion

„ sion générale sous les regnes de Trajan &  
 „ d'Adrien. Au milieu de ces révolutions mé-  
 „ morables, le sang des Martyrs qui crie ven-  
 „ geance; l'Eglise naissante tourmentée par des  
 „ persécutions presque continuelles interrom-  
 „ pées quelquefois, mais toujours renouvelées,  
 „ selon les ordres plus ou moins barbares des Em-  
 „ pereurs Romains. En même tems la gloire ré-  
 „ servée à cette multitude innombrable de Mar-  
 „ tyrs, tant israélites que chrétiens, qui établi-  
 „ rent la foi en la cimentant de leur sang, & qui  
 „ méritèrent d'être associés au regne de Jesus-  
 „ Christ leur chef. Au commencement du qua-  
 „ trième siecle, en l'année trois cent trois, le  
 „ christianisme agité par de violentes tempêtes,  
 „ les nations conjurées contre Dieu & contre  
 „ son Christ; satan, secondé de sept Empereurs  
 „ idolâtres, qu'il anime de son esprit, qui ne  
 „ respirent que l'impureté, la magie, les meur-  
 „ tres, le carnage, qui déploient tantôt en-  
 „ semble, tantôt successivement, leur cruelle  
 „ puissance, particulièrement en Orient, où la  
 „ foi ne cesse d'être persécutée; les ravages de  
 „ l'hérésie mêlés avec les fureurs de l'idolâtrie:  
 „ au milieu de ces horribles cruautés, le Tout-  
 „ Puissant qui fait enfin briller le glaive étince-  
 „ lant de sa justice, qui accable les persécuteurs  
 „ des fléaux de sa vengeance, & qui les frappe  
 „ de mort violente; la paix accordée aux Chré-  
 „ tiens sous le regne du grand Constantin:  
 „ après trois siecles de douleurs & de persécu-  
 „ tions presque continuelles, l'Eglise victorieuse  
 „ par le courage intrépide de ses enfans; le  
 „ regne de satan aboli: l'idolâtrie proscrire par  
 I. Part. N

„ des édits rigoureux, lorsque tout-à-coup elle  
 „ est ranimée par Julien l'apostat, le dernier &  
 „ le plus dangereux des sept persécuteurs idolâ-  
 „ tres, qui fait revivre la persécution en 362 (a);  
 „ cependant les déserts peuplés de plusieurs mil-  
 „ liers de solitaires : insensiblement le christia-  
 „ nisme devenu la religion dominante dans  
 „ l'Empire romain, malgré l'opiniâtreté des ido-  
 „ lâtres : en 410, le sac de Rome par Alaric,  
 „ qui fut comme le prélude de la ruine de l'Em-  
 „ pire d'Occident : l'invasion des Barbares; des  
 „ victoires éclatantes remportées au nom du  
 „ Dieu des Chrétiens: le Tout-Puissant versant  
 „ enfin à différentes reprises, & comme par  
 „ écoulemens successifs, les flots redoutables de  
 „ sa vengeance : Rome, cette cité superbe,  
 „ victorieuse de tous les peuples, persécutrice  
 „ des Saints, enivrée du sang des Martyrs;  
 „ Rome devenue la métropole de l'idolâtrie, ac-  
 „ cablée, comme Jérusalem, de tous les fléaux

---

(a) Pour exprimer le nom énigmatique du  
 chap. 13. v. 18, l'auteur propose le mot  
 grec *αποστατης*, surnom de l'Empereur Julien,  
 qui donne exactement le nombre 666, comme  
 on peut le voir dans le numéraire grec qui  
 se trouve dans tous les Dictionnaires de cette  
 langue. Il est certain de plus que c'est dans  
 un nom grec qu'il faut chercher ce nombre,  
 comme l'auteur le prouve après Ribera. Tout  
 le tableau est d'ailleurs exactement celui de  
 Julien. Plusieurs favans l'ont senti, mais le  
 mot de l'énigme les a gênés & leurs efforts  
 pour l'expliquer n'avoient eu que de foibles  
 succès.

„ du Ciel , renversée comme autrefois la super-  
 „ be Babylone , enivrée à son tour du sang de  
 „ ses propres citoiens , détruite peu-à-peu par  
 „ le glaive des Barbares , par des fécheresses  
 „ & des famines affreuses , par la peste , par  
 „ d'horribles tremblemens de terre ; son empire  
 „ démembré par les Vandales , par les Huns ,  
 „ par les Francs , par les Goths , par les Anglo-  
 „ Saxons , & par les autres nations barbares ,  
 „ qui n'étoient que les instrumens de la ven-  
 „ geance divine , & dont la plûpart jetterent  
 „ dès-lors les fondemens de ces Empires florif-  
 „ sants qui subsistent encore de nos jours ; sur  
 „ les débris de Rome idolâtre , l'exaltation d'une  
 „ Rome nouvelle devenue la métropole du  
 „ christianisme : le vaisseau de l'Eglise catholi-  
 „ que , après avoir été tourmenté dans presque  
 „ toutes les contrées de l'Orient par les persé-  
 „ cutions de l'idolâtrie , par le débordement  
 „ d'une multitude d'hérésies , finalement repous-  
 „ sé par les ravages du mahométisme ; se re-  
 „ posant enfin vers le septieme siècle dans les  
 „ Empires du Nord & de l'Occident , que Dieu  
 „ avoit choisis particulièrement pour conserver  
 „ le dépôt de cette foi sainte , qui , après avoir  
 „ été élevée sur les ruines du plus vaste Em-  
 „ pire de l'univers , doit subsister avec éclat  
 „ jusqu'à ces jours d'incrédulité & d'apostasie ,  
 „ où satan réunira les derniers efforts de sa fu-  
 „ reur pour détruire le regne de Jesus-Christ. „

Une si longue chaîne d'événemens est ex-  
 primée dans cette admirable révélation par  
 des figures naïves & expressives , par une in-  
 finité d'allusions heureuses aux traits les plus

frappans des Prophetes , dont en effet saint Jean emprunte souvent les expressions pour montrer l'accomplissement de leurs prophéties dans la nouvelle alliance. Dom Calmet observe que la Majesté de Dieu , sa puissance infinie , son autorité absolue sur les empires , sur les Rois , sur tout ce qui existe , y sont marquées par des traits vifs & perçans ; que le récit y est soutenu , varié , intéressant ; que tout y parle , y agit ; que les caracteres y sont admirablement conservés , & que , lorsqu'on a saisi le fil des événemens , il vous semble lire une histoire écrite en figures , ou embellie par les ornemens de la poésie.

A la fin du deuxieme volume on trouve une réfutation du systéme de M<sup>r</sup>. Pastorini. En louant l'intention , les vues générales & plusieurs des explications de cet auteur , l'abbé Baudouin a dû combattre la division de ce grand tableau de l'histoire ecclésiastique en sept âges , adoptée d'après le plan de M<sup>r</sup>. de la Chétardie ; division qui paroît nuire à l'ensemble , interrompre le fil de la narration , & causer du désordre dans la succession des emblèmes prophétiques. Mais ce qu'il détruit avec le plus de succès , ce sont les faux appuis que des enthousiastes de tous les états ont cru trouver dans ce Livre divin en faveur de leurs erreurs historiques & dogmatiques. Nous avons vu que les Protestans mêmes ne prétendoient plus aujourd'hui y trouver l'Antechrist dans le Pape , & qu'ils regardoient cette imagination de leurs premiers

1. Octobre 1784.

181

docteurs avec pitié (a); mais nous avons vu aussi que des sectaires qui se prétendent bien plus sages, les avoient remplacés dans ce genre d'explications abusives & sacrilèges \*: \* 1<sup>er</sup> Juin 1784. p. 173.  
il faut espérer que tôt ou tard il se trouvera également parmi eux des gens assez sensés pour condamner & mépriser leur fanatisme.



*Loix pénales, dédiées à Monsieur, frere du Roi. Par Mr. Dufriche de Valazé. A Alençon, chez Malassis; à Liege, chez Lemarié. 1784. Un vol. in-8°. Prix 4 liv.*

Comment peut-on s'escrimer encore sur un objet qui, s'il est une démonstration expérimentale dans le monde, ne doit plus être l'objet d'une contestation quelconque. La nécessité indispensable de la peine de mort est une chose reconnue, & beaucoup mieux prouvée par l'inutilité des efforts qu'on a faits pour l'abolir, que par ses effets directs

---

(a) Voyez l'ouvrage d'un ministre protestant, 1<sup>er</sup> Fév. 1783, p. 168. Un de mes correspondans en rendant justice à la sagesse de ce ministre, me fit observer qu'une réflexion bien simple auroit depuis longtems dû guérir les Protestans de cette erreur. " Si, dit-il, le Pape est l'Antechrist, l'Eglise romaine est la vraie Eglise, car il est écrit que l'Antechrist sera assis dans le temple de Dieu: *Ità ut in templo Dei sedeat*, 2. Theff. 2. Or le véritable temple du vrai Dieu n'est sans doute pas hors de la vraie Eglise. "

rects (a). On fait que tout récemment un puissant Monarque, empressé à vérifier tous les moïens de la félicité publique, l'a solennellement rétablie, après avoir livré à l'expérience les systêmes qu'on lui avoit substitués (b). M<sup>r</sup>. Dufriche de Valazé n'a sans doute point eu connoissance de ces événemens modernes, si propres à justifier la jurisprudence des anciens ; peut-être même ne fait-il pas que le souverain Législateur, qui a fait l'homme & le connoit sans doute, a décidé que la peine de mort étoit la seule propre à réprimer efficacement la scélératesse, la seule qui opérât infailliblement la séparation éternelle du criminel d'avec la société qu'il infeste (c). Il faut être bien jeune, bien peu expérimenté, avoir peu vu & peu réfléchi pour regarder les travaux publics comme un *éloignement à perpétuité de la société* (p. 337), pour ne pas savoir que la méchanceté les en délivre, que l'imbécillité les en absout, que tous ces monstres sont rendus tôt ou tard à la société qu'ils déchirent avec une fureur redoublée, & que dans tous les cas c'est une chose inique & détestable de ne condamner les parricides & les assassins qu'à la peine qu'effuient tous les jours tant d'honnêtes laboureurs & artisans pour gagner un morceau de pain à la sueur

---

(a) Voyez les Journ. du 15 Mai 1784, p. 142 & autres cités *ibid.* Dern. Journ. p. 140.

(b) 1 Décemb. 1783, p. 533.

(c) *Maleficos non patieris vivere.* Exod. 22. 18.

de leur front. . . . Quoi ! la société générale n'auroit point le droit de faire mourir ses ennemis déclarés, & chaque particulier auroit celui d'*assassiner* son voisin, en *travaillant* 25 ans (s'il est découvert & convaincu) comme le plus vertueux laboureur ? . . . Non, il n'y a qu'un aveuglement consommé qui puisse produire de semblables plans de législation.

Ne soions pas surpris que des hommes superficiels & précipités qui essaient de renverser les vieilles loix sans connoître celles qu'ils prétendent établir, n'écrivent que des inconséquences & des contradictions ; que dans leur code l'assassinat soit moins puni que l'avortement (p. 375 — 376), que le *vol* soit puni aussi sévèrement que l'*homicide de guet-à-pens* (p. 385 — 375), que la rébellion ne soit qu'une affaire de prison pour 3 ans (p. 368) ; tandis que de simples paroles injurieuses emportent *dix années de prison & destitution de tout emploi* (p. 369) &c. &c. . . . Qu'il est imprudent de toucher à ce qui est ancien & prouvé bon par de longues expériences ! sur-tout dans ce siècle où l'on peut bien dire avec Cicéron : *Quæ ante pedes sunt, nemo videt.*

Mais soions équitables : dans cet ouvrage d'un homme, peut-être bien intentionné (& j'ai quelque lieu de le croire), mais égaré par une imagination inquiète & admiratrice des marottes du tems, il y a des choses sensées & dont la méditation peut être utile. On y trouve la peine de mort décernée contre les bêtes qui auroient tué un

homme ( p. 379 ), loi qui justifie aussi parfaitement celle de Moÿse que des petits-maîtres avoient osé contrôler (a), qu'elle est contradictoire à la jurisprudence de l'auteur (b). Il y a plusieurs autres passages que je citerois avec plaisir; mais de quelle autorité peuvent être les observations les plus sages quand elles sont mêlées avec les fruits de la mobilité & de l'inconsidération ?



*L'Isle inconnue ou mémoires du chevalier de Gaslines, recueillis & publiés par Mr. Grivel. A Bruxelles, chez Lefranq; à Liege, chez Lemarié 1784. 4 vol. in-12.*

**I**L y a dans cet ouvrage des anecdotes touchantes, des vues saines, des leçons utiles (quoique presque toujours énoncées d'une manière exaltée & romanesque qui n'opere rien dans les mœurs); mais l'auteur a tort de l'élever si fort au-dessus des *Aventures de Robinson Crusôë*; les efforts qu'il fait pour

(a) Exod. XXI 28 & 29. — gen. IX. 5.

(b) Ainsi la bête ne pourra pas tuer un homme sans être condamnée à la mort, & l'homme pourra tuer son semblable pourvu qu'il travaille 25 ans? Soïons impartiaux & ne faisons point d'injure à la brute en faveur de l'homme: elle ne fait ce qu'elle fait, l'homme connoit toute l'atrocité de l'affassinat; elle est plus docile & plus corrigible que l'homme scélérat: la punition seroit déjà disproportionnelle si on la condamnoit à 25 ans de travail.

décider cette préférence, font de nul effet chez les gens de goût. Ce dernier est écrit d'une manière si naturelle que longtems il a passé pour une relation exacte d'un voyageur véridique ; ce que l'on ne s'avisera pas un moment de croire de l'*Isle inconnue*, où tout est visiblement l'effet de l'imagination, & où les événemens ne sont préparés que par les différentes vues de l'auteur qui paroissent à découvert. Il y a d'ailleurs une légère teinte de philosophisme. La religion naturelle qu'il prétend y établir, est une chimere. On trouve dès la *Préface* ce ton de morgue & d'injure qui n'honore point le génie, & qui prévient contre la solidité de l'ouvrage. M<sup>r</sup>. G. veut que son *Isle* reste *inconnue*, " parce qu'un  
 „ Espagnol trouveroit que la Providence a  
 „ fait ce peuple exprès pour l'enterrer dans  
 „ les mines ; & que la sainte Inquisition de  
 „ Goa informée que ces gens-là n'ont point  
 „ de prêtres, feroit aussi-tôt armer des mission-  
 „ naires „ O qu'on est petit & qu'on promet d'écrire de petites choses, quand on débute de cette façon ! Cette platitude sur la Providence, sur l'inutilité des prêtres, sur la sainte Inquisition, sur les missionnaires armés, sont bien propres à inspirer aux enfans, aux hommes que M<sup>r</sup>. Grivel prétend former, des sentimens religieux, & même des sentimens honnêtes & équitables. . . . .  
 La belle invention de marier ses enfans les uns avec les autres ! Le grand respect pour les mœurs chrétiennes ! Je conçois qu'il s'agit d'une île isolée & privée de toute communication

nication avec le reste des habitans de la terre. Mais que l'auteur n'arrangeoit-il autrement son conte, puisqu'il en étoit le maître? Le romancier anglois a sçu éviter cette scène & quelques autres, qui pourroient rendre l'ouvrage de M<sup>r</sup>. Grivel d'une lecture d'autant plus pernicieuse aux jeunes gens, qu'il y regne un ton de morale & de sagesse qui empêche la vertu de se tenir en garde contre ses impressions.



Die allerbesten Gebether, welche von Ihrer Päpstlichen Heiligkeit Pius VI erkläret und ausgeleget, und auf dessen Befehl im ganzen Kirchenstaate ausgetheilet worden. Aus dem Italiänischen übersetzt von N. P. Simeon Schmitz 2c. *Les meilleures de toutes les prieres expliquées & commentées par le Pape Pie VI, & distribuées par son ordre dans tout l'Etat ecclésiastique.* A Luxembourg, chez l'imprimeur du Journal. 1782 in-18 de 69 p.

**C**Es meilleures de toutes les prieres sont le *Pater*, le *Credo*, & l'exercice des vertus théologiques. Personne ne peut leur disputer ce titre prééminent. La maniere dont elles sont ici exposées, est infiniment précieuse, & ne peut produire que les plus grands fruits. Un laconisme plein d'onction, une simplicité noble, modelée sur l'écriture, des vues lumineuses & solides, un langage

de cœur que la dévotion d'habitude & moins encore l'hypocrisie ne peuvent imiter, distinguent ce petit livret parmi tous les ouvrages de piété. Les actes de foi, de charité, d'espérance & de contrition, sont rendus en forme de litanies, & exprimées avec tant de dignité & de sentiment, qu'ils produisent infailliblement dans l'ame une impression tendre, profonde & durable. C'est un excellent moyen d'inspirer & de conserver cet esprit intérieur, cette religion de l'ame, si souvent confondue avec les pratiques qui l'annoncent; de mettre le peuple à l'abri de la séduction, si facile & si prompte quand il ne tient à sa croiance que par le culte extérieur. Si c'est effectivement l'ouvrage de Pie VI, comme le titre l'annonce, il honore autant sa piété que la solidité de son esprit. J'ai essayé de le traduire en françois, mais j'ai reconnu mon insuffisance: soit que la durée du tems où je n'ai pas fait usage de la langue allemande, m'ait rendu peu propre à ce travail; soit que le ton ferme & mâle, & la libre énergie de ces prieres ne passent point aisément dans une langue cérémonielle, symétrique, capricieuse, & excessivement délicate. Mais puisque l'original (que je n'ai pas) est italien, il doit sans doute y avoir un moyen de le faire passer en françois. Quoiqu'il en soit, le petit avertissement mis par le Pontife lui-même à la tête de l'ouvrage, lui donne une espece de sanction, & inspire une confiance, que la lecture ne tarde pas à justifier. " Cheres ouailles, faites de ces prieres un usage constant; vous

„ éprouverez plus de consolation , vous at-  
 „ tirerez sur vous plus de graces par un seul  
 „ *Pater* exprimé & médité de cette maniere ,  
 „ que par un grand nombre d'autres orai-  
 „ sons que vous récitez rapidement sans ré-  
 „ flexion & sans goût. „

Lettre de Mr. l'abbé H. à l'auteur du Journal.

*Mons le 14 Sept. 1784.*

**D**ans le Journal du 1 Sept. p. 20 vous di-  
 tes. « En rendant à cette grande assem-  
 blée que le célèbre Morus appelloit le *parle-  
 ment des Chrétiens*, toute la justice &c. ». Il  
 est bien vrai que Morus appelloit ainsi tous  
 les Conciles généraux ou plutôt le grand corps  
 de l'Eglise catholique , mais il n'a pu parler  
 en particulier du Concile de Trente , puisqu'il  
 est mort avant qu'il fut assemblé. — Dans  
 le même numéro , p. 27 vous mettez une  
 différence entre ces propositions : le Pape n'est  
 pas infallible , & le Pape peut errer dans les  
 questions mêmes qui appartiennent à la foi ; il  
 me paroît cependant que ce sont les mêmes  
 quant au fonds , & que la seconde n'est que  
 l'explication de la première , d'où je suis tenté  
 de croire que l'abbé B. a eu raison de les  
 confondre. Je suis &c. B. H.

*Réponse.* La première de ces observations  
 qui est très-juste , a pour fondement l'omis-  
 sion de trois mots qu'on a eu soin de réta-  
 blir dans le n°. du 15 Septembre , p. 161 , en  
 avertissant qu'il falloit lire *en rendant à ce  
 Concile , la dernière de ces grandes assemblées  
 que &c.* Quant aux deux propositions , il

est vrai que grammaticalement elles sont les mêmes. Mais elles ne sont pas telles dans le style & l'usage des théologiens. Dans la première il s'agit toujours d'une décision dogmatique, adressée à toute l'Eglise, avec les précautions & les formes nécessaires ; car jamais on n'a disputé pour ou contre l'*infaillibilité* pontificale, que sous ce point de vue. La seconde s'entend naturellement d'une erreur personnelle, & présente un sens que personne n'a contesté. Si je n'ai pas expliqué la chose plus amplement c'est que cela m'a paru inutile & pédantesque vis-à-vis d'un homme très-instruit de la nature de la question si longtems agitée dans les écoles, comme je l'ai dit là même.



\* *Histoire d'Hérodote, traduite du grec, avec des remarques chronologiques, géographiques, historiques & critiques ; par Mr. Larcher, de l'académie royale des inscriptions & belles-lettres, 7 volumes in 8° (a). Proposée par souscription.*

» **O**N regrettoit depuis longtems qu'il n'existât dans la langue françoise que des traductions infideles, & nullement propres

---

(a) Si c'est le même Mr. Larcher qui dans quelques disputes avec Voltaire a fait si bien fortir l'ignorance du philosophe dans les langues savantes, son nom ne peut que prévenir en faveur de l'ouvrage.

à faire connoître cet historien , qui tout crédule & peu judicieux qu'il est, mérite d'être connu , & ne peut être que d'un usage utile aux gens qui savent distinguer parmi une multitude de fables un certain nombre de vérités. M<sup>r</sup>. Larcher forma, il y a environ dix-huit-ans, le dessein d'en donner une traduction exacte: il venoit de mettre la dernière main à son ouvrage , & l'on se disposoit à l'imprimer, lorsque les libraires ont appris, par un *prospectus* qui vient de paroître, qu'ils sont prévenus. Ce contretems a dérangé leurs mesures, & leur a fait prendre parti de tirer un petit nombre d'exemplaires, & de recourir à la voie de la souscription. Ils n'ont pas cru cependant devoir différer l'impression, & ils mettront incessamment l'ouvrage dans plusieurs imprimeries à la fois. Ils s'engagent à le fournir totalement imprimé vers le milieu de l'année 1785, & ils n'épargneront, ni soins, ni dépense pour que cette édition soit aussi parfaite qu'elle le mérite. „

“ Le prix de l'exemplaire sera de 42 liv., dont on paiera 9 liv. en souscrivant, les autres 33 liv. restant en le tirant en feuilles.

— On souscrit à Paris, chez Musier, libraire, quai des Augustins, & Nyon, l'aîné, libraire, rue du Jardinnet, & dans la province, chez les principaux libraires. „



\* Prospectus d'un nouvel ouvrage portant pour titre: *La Troye beigique, ou les faits glorieux & intéressans des Brugeois & Francôts, représentés par les victoires & triomphes qu'ils ont remportés sur différentes nations. Par Mr. Beaucourt de Noortvelde. A Bruges, chez Joseph Bogaert. 1784.*

C E Prospectus m'a été envoié trop tard, puisque la souscription expiroit le 15 Septembre. Mais on ne se tient pas toujours sévèrement à ces époques. « L'auteur représente en cet ouvrage ( titré La Troye belgique à cause du mariage de Philippe, fils de Gui comte de Flandres, qui ne costia guere moins de sang aux généreux François, que celui d'Helene aux nobles Troyens ) les combats & batailles d'un peuple militaire depuis quatorze siècles, que les Romains, dont le vaste Empire avoit englouti les plus puissans Etats du monde, n'ont jamais pu subjuguier; que les victoires & les triomphes ont rendu célèbre par toute l'Europe: que la fidélité envers son Souverain dans les rencontres les plus fâcheuses & difficiles a rendu mémorable; que le zele pour venir au secours de son Seigneur, arma ensuite contre ses puissans ennemis; dont la générosité incomparable, qui fournissoit de quoi soutenir la maison de son auguste Souverain avec un lustre égal à celui des Rois, a fait reconnoître les richesses d'un peuple rudier d'origine, & après francôt, qui dans le tumulte des armes, & au milieu d'une multitude de guerres sanglantes, scut, non-seulement conserver son commerce pour-lors renommé par tout l'univers, mais aussi les vertus paisibles & inestimables de la religion de ses peres, même dans des sanglans combats, adorant ainsi le Dieu des armées & son admirable providence dans les malheurs & les désastres inouis qu'ont causé les persécutions continuelles des grands & redoutables ennemis ses voisins. »

Cet

Cet ouvrage consistera en 3 tomes in-8°. d'environ 300 pages. Le style n'en sera pas correct (à en juger par celui du *Prospectus*), mais d'une naïveté attachante, tant je ne fais quoi de l'ancienne chevalerie & de la francisque gauloise. Le ton de l'auteur lui fera passer bien des choses qu'on jugeroit plus sévèrement dans d'autres. P. ex. lorsque faisant l'éloge des armes il décide qu'elles sont *au-dessus des loix*. Paradoxe qui pour avoir été souvent vérifié par le fait, n'en est pas devenu une vérité; mais qui dans le sens & les vues de l'auteur & sur-tout sa manière devient une assertion supportable.



La Cloché de verre, ou des jardins, est le mot de la dernière Enigme.

Nous naissons, en tout tems, ici-bas deux jumelles;  
 Qu'on ne peut séparer, sans des douleurs cruelles.  
 Lorsqu'on nous voit en l'air, ce présage est fâcheux;  
 Celui d'une comète est bien moins dangereux:  
 Vous, qu'un peu de plaisir excite à me contredire,  
 Lecteur, je ne suis point à six pieds de vos yeux;  
 Mais comme c'est le soir qu'on me découvre mieux,  
 Attendez jusques-là, vous me verrez peut-être.



NOUVELLES



## NOUVELLES POLITIQUES:

### TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (le 15 Août.) Nous avons eu de nouveau en cette capitale le triste spectacle d'un horrible incendie : le 5 de ce mois le feu éclata dans le quartier des Juifs, qui borde le canal. Comme c'étoit précisément le tems du Ramazan ou du carnaval turc, lorsque les Ottomans emploient le jour au sommeil & la nuit aux divertissemens, les flammes, poussées par un vent de Nord très violent, firent de rapides progrès, avant qu'on pût les arrêter. En peu d'heures plus de mille maisons en furent la proie ; & pendant 27 heures, que dura l'incendie, l'on compte que 5000 maisons ont été réduites en cendres. Toutes celles, qu'on voioit le long du canal jusqu'à Jeni-Baktfchi n'offrent plus qu'un monceau de ruines ; & il n'y est resté sur pied que deux mosquées. Le Grand-Seigneur lui-même, s'étant rendu sur les lieux, s'est empressé de faire porter du secours par-tout où l'on croioit pouvoir maîtriser les flammes ; & il a fait distribuer beaucoup d'argent aux Janissaires pour les animer au travail : mais ces soldats, remplis des fumées de leur débauche de la nuit, montrèrent très-peu de

*I. Part.*

zele & d'activité. Les Grecs se distinguèrent davantage: n'ayant pas en ce moment l'indolence, que le Ramazan avoit répandu parmi les Ottomans, leur ardeur à arrêter les progrès de l'incendie étoit augmentée encore par le desir de sauver la résidence de leur patriarche & les maisons des principaux d'entre eux, voisines du quartier incendié: & c'est à l'assiduité de leur travail qu'on est redevable que la destruction n'ait pas encore été plus générale. — En même tems que ce nouveau malheur nous a affligés, l'on a reçu de la province d'Erzerum le triste avis d'un grand tremblement de terre, qu'on y a efflué, & qui a englouti la ville d'Arfindschan avec une partie du district d'alentour.

L'escadre espagnole, qui mouille aux Dardanelles, a conduit ici les envoiés de l'Empereur de Maroc: l'on dit qu'ils ont apporté au Sultan un présent de 92 caisses, renfermant chacune 4000 piastrres de Seville, dont il fera frappé ici environ 900 mille piastrres de Constantinople. — La flotte du capitan-bacha croise actuellement dans les eaux de la Morée; & l'on croit, que sa mission se bornera pour le présent à soumettre les Mainotes rebelles: celle qu'on lui avoit supposée pour pacifier les troubles de l'Egypte est devenue moins nécessaire, depuis que les chefs des deux partis, les beys Ibrahim & Murat, ont conclu une espede d'accommodement, en vertu duquel le dernier a fait son entrée au Caire. — Le sieur Dietz, que le Roi de Prusse a nommé son chargé

1. Octobre 1784.

195

d'affaires près le Grand-Seigneur, est arrivé ici le 16 du mois dernier; & le Sr. de Gaffron, auquel il succede, est sur son départ pour retourner à Berlin. L'on se promet, que ce changement servira à resserrer les relations politiques entre la Porte & la cour prussienne; & que l'harmonie, qui en résultera entre elles & quelques autres Puissances de l'Europe, ne sera pas inutile, pour maintenir l'équilibre, que le pouvoir croissant de deux autres empires pourroit détruire par une prépondérance trop marquée & trop permanente, au préjudice de leurs voisins. — La Porte paroissant avoir oublié l'engagement qu'elle a pris nouvellement de régler les limites, l'internonce de l'Empereur s'en est vivement plaint dans un mémoite présenté au divan, & dans lequel M<sup>r</sup>. de Herbert prouve que cet oubli affecté étant contre la bonne intelligence réciproque, pourroit avoir des suites désagréables.

Le prince de Nassau-Siegen qui arriva ici au commencement du mois dernier, a été à bord de l'escadre espagnole, où il a été reçu comme grand-d'Espagne & officier-général au service de S. M. Catholique. Avant de partir pour la Crimée, dont il a pris ensuite la route, ce jeune Seigneur, d'un esprit actif, inquiet & entreprenant, a formé, de son côté, un projet de commerce: il a pour objet de procurer un débouché facile aux productions des terres, qu'il possède du chef de son épouse en Pologne, & de les transporter par la Turquie en France; savoir, au moyen

de petits bâtimens , qui descendroient le Niefter jusqu'à Akerman , où ce fleuve se débouche dans la Mer-noire.

Le 3 du courant la Porte reçut l'avis certain d'un terrible tremblement de terre , qui étoit arrivé le 23 Juillet dans la partie montagneuse de la province d'Ekilis , vers les frontieres de l'Arménie. La ville d'Ezerghen ou Arningham , à environ 50 milles en deçà d'Erzerum , a presque entierement été détruite par les secouffes ; & l'on compte , qu'il y a péri environ 6 mille habitans. Parmi ces infortunés est Suleiman-bacha , ancien Chiaoubaschi ou chef des huiffiers de la Porte , nommé récemment au gouvernement d'Erzerum : il s'y rendoit ; & dans sa route il étoit arrivé à Ezerghen avec une suite de 500 personnes , dont il n'en est échappé que douze.

— Les lettres de Bagdad nous apprennent , que les habitans de cette ville , poussés à bout par les vexations d'Ali-bacha leur gouverneur , s'émeuterent contre lui vers la fin du mois dernier & vinrent l'attaquer jusques dans son palais. Après une défense de 4 heures , se trouvant hors d'état de résister au nombre , il prit le parti de se déguiser en femme , & se réfugia à la faveur du tumulte chez un pêcheur ; il n'y fut pas longtems ; les Janissaires informés de sa retraite l'allerent enlever pour le conduire à la forteresse , où il fut étranglé sans autre forme de procès. Après cette violente opération , le calme s'est rétabli à Bagdad. Ali-bacha étoit originaire de Perse , & s'étoit rendu odieux

1. Octobre 1784.

197

au peuple qu'il gouvernoit, en affectant de donner les emplois les plus lucratifs à ceux de sa secte, qui est abhorrée des Turcs. Omer-Kyaya & Abdudali-Kyaya ont pris les rênes du gouvernement. Cette révolution n'a altéré en aucune manière la tranquillité de cette ville, & le peuple paroît desirer très-sincèrement que les deux gouverneurs, *ad interim* soient confirmés par Sa Hauteffe.

Extrait d'une lettre de Tanger du 4  
Juillet.

*Mr. Emanuel Tassara chargé d'affaires de la part de Sa M. I. R. auprès de l'Empereur de Maroc a été témoin oculaire, que ce Souverain dans un seul jour a fait mutiler, ou décapiter 126 de ses sujets. Le gouverneur de Tanger, qui, il y a deux ans étoit à Vienne en qualité d'ambassadeur de Sa M. Marocaine, a été accusé auprès de son Souverain, d'avoir conservé pour lui une partie des présens de la cour de Vienne destinés pour son maître; il a été arrêté & après sept mois de prison, condamné à une punition pécuniaire très-considérable.*

## POLOGNE.

VARSOVIE (le 1 Septembre.) Le Roi qui s'est mis en route le 26 du mois dernier, n'est attendu à Grodno que le 27 Octobre : Sa M. passera une huitaine de jours à Nieswics chez le prince de Radzivil vavode de Vilna, qui lui prépare les fêtes les plus brillantes. — Le comte Granowski a été nommé grand-secrétaire de la couronne. — La diétine pour le district de Varso-

vie s'est tenue dans l'église des Augustins avec les formalités ordinaires : tout s'y est passé avec la plus grande tranquillité. M<sup>r</sup>. Puchala, grand-notaire de Varsovie en fut élu maréchal ; & l'élection pour nonce du district tomba sur M<sup>r</sup>. Gurski. Les diétinnes des autres districts de la Masovie ont toutes été fort calmes ; mais celle de Lublin a été turbulente. Le grand-maréchal de Lithuanie a fait publier des défenses à tous farceurs, joueurs de gobelets, marchandes de modes &c, de se rendre à Grodno pendant la tenue de la diète.

Le marquis de Saluzzo qui doit venir remplacer ici M<sup>r</sup>. Archetti en qualité de nonce apostolique, est attendu dans peu de jours. Son auditeur vient d'arriver.

## E S P A G N E.

MADRID (le 4 Août.) Le Roi a donné à la nouvelle compagnie des Indes-orientales un million de piastres. Avec ce secours, ses propres fonds, & ceux que lui ont prêtés de riches particuliers, elle a déjà rassemblé un capital de plus de 100 millions de réaux de vellon. — Le baron d'Ehrenscherd, envoyé extraordinaire du Roi de Suede, a eu une audience particulière du Roi, dans laquelle il lui a remis ses lettres de créance. Ensuite il a été admis à celles du Prince & de la Princesse des Asturies & des autres personnes de la famille royale. — Le comte duc d'Aliaga & Castelot, marquis d'Alme-  
nara,

nara, fils aîné du duc de Hijar, s'est converti en présence de Sa M. en qualité de grand d'Espagne de la première classe; il a eu le duc d'Albe pour parrain à la cérémonie.

La libre circulation des piaftres vient d'être prohibée, même dans le royaume. On croit que cette démarche est le préliminaire de la concession projetée du privilège exclusif du commerce des piaftres à la banque royale. — Une loi fiscale assujettit toutes les marchandises sujettes aux droits à être aunées ou mesurées dans la plus grande exactitude; & s'il se trouvoit la moindre différence entre la déclaration & l'existence réelle des marchandises, elles seroient dans le cas de la confiscation. Quelques personnes pensent que cette loi mettra au commerce des entraves nuisibles; mais sa rigueur est justifiée par la fraude excessive qui se commettoit ci-devant, & qui étoit telle que le produit du fisc en recevoit une diminution très-sensible.

Suivant des lettres de Carthagene, l'escadre napolitaine a mis à la voile pour retourner à Naples. Elle emmene avec elle une chaloupe canonniere & une bombardiere, que le Roi de Naples a demandées pour servir de modele à celles qu'il se propose de faire construire.

## P O R T U G A L.

LISBONNE (le 16 Août.) Les criminels ne languiront plus dans nos prisons

comme ci-devant : Sa Majesté vient d'ordonner aux tribunaux respectifs de faire incessamment le procès aux coupables & de renvoyer les innocens. — Trois de nos vaisseaux de ligne, accompagnés de plusieurs autres vaisseaux de guerre, viennent de mettre à la voile pour le Brésil, où ils débarqueront 1500 hommes. — Les quatre vaisseaux hollandois, l'Amiral Ruiters, le Mercure, la Venus, & le Medemblik qui étoient ici depuis quelques tems, ont levé l'ancre pour retourner dans les ports de leur république. — Le courier de Beira, chargé de trois millions, 83 mille reis, qu'il avoit été prendre à Oporto, pour le compte de la cour, a été dévalisé en chemin; on fait les recherches les plus rigoureuses, pour découvrir les auteurs de ce vol.

Dans un supplément extraordinaire à la gazette de cette ville de la date d'aujourd'hui, on lit une lettre écrite de Carthagene le 27 du mois dernier par un officier portugais, qui a servi sur un des vaisseaux de Sa M. Très-Fidèle, employés à l'expédition d'Alger. Après y avoir rendu compte du trajet de notre escadre, depuis son départ d'ici jusqu'à son arrivée dans la baie d'Alger, il continue son récit, comme il suit.

« Nous primes le poste, qui nous avoit été assigné par le lieutenant-général Don Antonio Barcelo, commandant en chef de l'expédition; & nous eumes l'occasion d'être témoins oculaires, combien cet illustre officier mérite la réputation de valeur & de capacité, dont il jouit. Les jours, qui suivirent le 12 Juillet,

les attaques se firent, à mesure que le tems le permit : elles furent exécutées principalement par les chaloupes canonnières & les bombardes, auxquelles les vaisseaux de guerre fournissoient du monde & des munitions, & dont ils couvroient la retraite. Ce n'est que rendre justice, lorsqu'on dit, qu'il est impossible de surpasser la valeur & la prudente activité, avec lesquelles le commandant dirigeoit les attaques, la promptitude & l'intrépidité, avec lesquelles les officiers & les équipages en général exécutoient ses ordres. Les chaloupes s'avançoient, le général marchant toujours à leur tête à bord d'une fé-louque, au milieu d'une grêle de boulets, du calibre de vingt-quatre, tirés des forts & des batteries de la place, qui étoient en grand nombre & disposées avec un ordre fort supérieur à ce qu'on pouvoit attendre d'après les informations, qu'on avoit reçues au préalable. Protégées par le feu de terre, il sortit un grand nombre de chaloupes ennemies à la rencontre des nôtres, tirant un nombre de boulets & de bombes avec la plus grande vigueur. A tout ce feu les assaillans s'exposoient sans le moindre abri & à corps découvert travaillant avec tant de résolution & d'activité, que le nombre des coups de notre côté surpassoit toujours de beaucoup celui des ennemis. Lorsque les munitions étoient consommées, les chaloupes se retiroient en bon ordre, quoique pressées & harassées d'une manière terrible par les Algériens; de sorte qu'il étoit nécessaire, que le feu des vaisseaux leur en imposât, pour leur faire abandonner la poursuite. Les attaques se sont répétées huit fois successives; & le feu a été constamment si vigoureux, si bien soutenu & dirigé, que, n'eût-ce été le grand nombre de chaloupes armées & gouvernées par des hommes intelligens, dont les ennemis étoient pourvus, la place d'Alger eût été ratée de fond en comble. Après la huitième attaque, le général en chef convoqua les commandans des vaisseaux, pour prendre leur avis sur la poursuite de l'entre-

prise,

prise. Tous furent d'opinion, qu'attenda les circonstances, il falloit regarder l'expédition comme terminée. En conséquence le général donna le 23 Juillet le signal pour couper les cables; ce que nous exécutâmes, tandis que le vent contraire souffloit avec violence : & dans cette occasion dangereuse la connoissance, que le général en chef avoit de cette côte, nous fut de la plus grande utilité. Enfin nous mîmes à la voile & sommes venus en droiture dans ce port, où nous mouillâmes hier. »

Selon des lettres de Goa, les princes de la côte de Malabar font en proie à des divisions qui font craindre une rupture dans laquelle les Européens pourront se voir engagés, s'ils ne trouvent pas les moïens d'éviter de prendre parti pour quelques-uns. Le gouverneur, en annonçant qu'il a fait la paix avec les Marates, n'en insiste pas moins sur la demande d'un renfort de troupes, parce qu'il n'y a point de paix dans ces contrées qui puisse être durable, à cause de l'opposition des intérêts des différens Souverains, & des semences de division que les Européens s'empresstent de jeter & d'entretenir parmi eux.

## D A N N E M A R C K.

COPPENHAGUE ( le 27 Août. ) Pour pourvoir efficacement à l'approvisionnement de cette ville, il a été ordonné de faire chaque année en automne, le dénombrement des habitans qui s'y trouvent. — Il a été défendu de porter l'habit de cour ou l'uniforme

1. Octobre 1784.

203

forme de chasse sans en avoir obtenu le brevet. — M<sup>r</sup>. de St. Saphorin est reparti pour son ambassade à Pétersbourg. — Six vaisseaux venant du Groenland, sont arrivés dans ce port. — Les travaux du canal de Sleswich-Holstein, qui réunira la Baltique à la Mer du Nord, se poursuivent avec beaucoup de constance & d'activité; on a lieu d'espérer qu'il sera achevé incessamment; sa longueur est de cinq milles & un quart; il passe auprès des villes de Kiel, de Frédé-richtadt, de Toeningue & de Rendsbourg; il pourra recevoir des bâtimens de 60 à 70 lafts: ses écluses sont au nombre de six. On a placé à la première une table de marbre avec cette inscription: *Christiani VII jussu & sumptibus, Mare Balticum Oceano commissum 1782*; & à la dernière une seconde table avec celle-ci: *Christiani jussu & sumptibus, Oceanus Mari Baltico commissus 1783. Regno & Patriæ meæ sacrum.*

## I T A L I E.

ROME (le 1 Septembre.) Son Emin. le cardinal Hertzan, chargé des affaires d'Allemagne, a eu du St. Pere une audience particulière qu'on dit avoir été très-longue & relative à divers objets importans. — M<sup>r</sup>. Archetti nonce désigné auprès de l'Impératrice de Russie, est en route pour cette ville; sa suite est déjà arrivée à Civita-vecchia.

Le chaume brûlé dans nos campagnes selon l'usage du pais, a donné lieu le 10 Août à

un incendie considérable, dont a souffert le plus le territoire de Colonna : six vignobles ont été ravagés par les flammes, sans compter le grand nombre d'oliviers & d'autres arbres dont on ne retrouve plus que les cendres. — La congrégation de la sacrée consulte vient de permettre aux bâtimens, qui ont fini leur quarantaine dans le port d'Ancone, d'aller décharger leurs marchandises à Sinigaglia. Tous les autres ports de l'Etat ecclésiastique pourront également recevoir des navires étrangers.

Les assassinats se multiplient dans cette ville, au point que le gouvernement s'est vu obligé de faire arrêter les meurtriers, même dans les lieux qui jouissent des immunités.

LIVOURNE. (le 4 Septembre.) Il vient d'arriver ici de l'Amérique-septentrionale un missionnaire avec plusieurs Mexicains, qui vont se rendre à Rome, pour y embrasser le christianisme. — S'il en faut croire les lettres d'Alger, les Espagnols n'ont fait aucun tort à la place; il n'y est tombé que 5 bombes. Les Algériens avoient eu soin de mettre de tems en tems le feu à des matières combustibles entassées sur les lieux élevés de la ville, pour faire accroire aux assiégeans que c'étoit l'effet de leurs bombes, & les empêcher par-là de s'approcher davantage. Le bruit est général que les Espagnols vont tenter une 4<sup>e</sup>. attaque contre la place susdite & y envoyer des forces plus considérables. — Le capitaine d'un navire arrivé ce matin de Cagliari en ce port, rapporte : “ Que l'es-

cadre

André vénitienne, sous les ordres du chevalier Emo, étant enfin arrivée devant Tunis, on étoit parvenu, en faisant couler à fond quelques bâtimens chargés de gravier à l'embouchure de la Goulette, à rendre l'entrée & la sortie de ce port impraticables pour les pirates barbaresques. Ce capitaine ajoute, " que l'amiral vénitien fera la même opération à l'égard des autres ports du gouvernement de Tunis. "

NAPLES ( le 2 Septembre. ) Le Vésuve commence à nous inquiéter de nouveau ; depuis le 20, on a entendu dans ses environs un bruit épouvantable. Il y a tout lieu de craindre, que ce fracas extraordinaire ne soit suivi de quelque éruption désolante.

Par ordre de Sa M. il a été enjoint au tribunal de Mgr. le grand chapelain de lacerer toutes les requêtes qui ont pour but la demande des évêchés ; soit qu'elles soient présentées par les prétendans eux-mêmes, soit par leurs parens. Cet usage étant contraire aux saints Canons de l'Eglise, Sa M. a crû devoir y remédier, afin d'ôter toutes les irrégularités & les abus coupables auxquels il donnoit lieu. (a)

La

---

(a) Ce décret fait connoître un abus dont on ne soupçonnoit pas même la possibilité. Un ministre du Seigneur peut-il présenter une requête pour être chargé de l'épiscopat ? S'il croit remplir mieux que tout autre ces pénibles & redoutables devoirs, quelle présomption ! S'il cherche précisément à recueillir des richesses & des honneurs, quelle cupidité

La bande de voleurs qui infestoient la province de Salerne vient de se dissiper; elle avoit pour chefs une femme & un moine apostat; la premiere a été arrêtée par un détachement de troupes qui la rencontrèrent en suivant les traces d'un déferteur; elle a été conduite en prison, où son procès lui sera bientôt fait; mais son exécution sera suspendue parce qu'elle a déclaré qu'elle étoit enceinte; l'autre chef de cette bande a pris la fuite & est sorti du royaume.

### P A Y S - B A S.

BRUXELLES (le 24 Septembre.) Le gouvernement a fait émaner un édit de l'Empereur du 23 Août dernier, pour donner cours, aux Pays-bas aux ducats de Kremnitz, aux ducats impériaux au coin de Sa M, & écus entiers, tant au coin de Sa M, qu'à celui de Kremnitz. Il est conçu en ces termes.

JOSEPH, par la grace de Dieu, Empereur des Romains, toujours Auguste, Roi d'Allemagne, de Jérusalem, de Hongrie, de Bohême

---

pidité & quelle ambition! . . . Et cela dans le tems où nous sommes! où la fermeté, fugitive de la terre, est si nécessaire aux successeurs des Apôtres, & en même tems si peu conciliable avec ces lâches & viles qualités. Quel contraste avec les premiers siecles; où l'on ne trouvoit des évêques qu'en les arrachant de leurs retraites & de leur chere obscurité! Aussi en étoient-ce.

me &c. Duc de Bourgogne & de Lorraine, de Lothier, de Brabant &c. &c. &c. Desirant favoriser autant que faire se peut le commerce en général, & particulièrement entre les diverses provinces soumises à notre domination, & rien ne pouvant tendre plus efficacement à ce but, que d'y donner réciproquement cours aux especes d'or ou d'argent de haut aloi, frappées à notre coin, & sur un pied proportionné à la valeur réelle des especes fabriquées pour l'usage particulier de chacune de ces provinces; nous avons de l'avis de nos très-chers & féaux ceux de nos conseils privé & des finances, & à la délibération de notre très-chère & très-aimée sœur, Marie-Christine, Princesse royale de Hongrie & de Bohême, Archiduchesse d'Autriche &c, & de notre très-cher & très-aimé beau-frère & cousin, Albert-Casimir, Prince royal de Pologne & de Lithuanie, duc de Saxe-Teschén &c, nos lieutenants, gouverneurs & capitaines-généraux des Pays-bas, statué & ordonné, statuons & ordonnons les points & articles suivans.

ART. I. Les ducats de Kremnitz au titre de vingt-trois karats neuf grains & du poids de deux esterlins neuf as, dont l'empreinte se trouve ci-après, auront cours dans nos provinces belgiques sur le pied de six florins un sol, argent courant de Brabant, & les doubles sur le pied de douze florins deux sols.

II. Les ducats dits impériaux à notre coin, au titre de vingt-trois karats huit grains du poids de deux esterlins neuf as, selon l'empreinte ci-après, auront cours sur le pied de six florins six deniers argent courant de Brabant, & les doubles sur le pied de douze florins un sol.

III. Les écus, tant impériaux à notre coin, que ceux au coin de Kremnitz au titre de dix deniers, dont les empreintes sont également désignées ci-dessous, auront cours sur le pied de deux florins, dix-sept sols, trois deniers, argent courant de Brabant.

IV. D'après ce qui est déjà statué par le 24<sup>e</sup>. article de l'édit du 19 Septembre 1749 relativement

vement aux especes d'or ayant cours en ce pais, personne ne pourra donner ou recevoir en paiement les simples ou doubles ducats ci-dessus mentionnés, sans les avoir préalablement pesés.

V. Conformément au 22<sup>e</sup>. article du même édit, les simples ducats, tant impériaux que de Kremnitz, ne pourront avoir qu'un seul as de foiblage, & il devra être païé deux sols, trois deniers, argent courant pour chaque as manquant au-dessus de cet as, jusques à cinq as inclusivement; déclarant billon & non recevables tous ceux qui se trouveront affoiblis au-delà de six as, y compris le premier.

VI. Selon le prescrit de 23<sup>e</sup>. article du même édit, les doubles ducats, tant impériaux que de Kremnitz, pourront comme les autres especes d'or, ayant cours en ce pais, avoir deux as de foiblage, & il devra être païé aussi deux sols & trois deniers pour chaque as manquant au-dessus de deux as jusques à quatre inclusivement; déclarant également billon & non recevables ceux de ces doubles ducats qui se trouveront affoiblis au-delà de six as en ce compris les deux premiers.

VII. Les mêmes especes auront cours dans la province de Luxembourg sur le pied suivant en argent cours de Luxembourg, savoir;

Les ducats de Kremnitz pour six florins, treize sols, quatre deniers & demi.

Les doubles ducats de Kremnitz pour treize florins, six sols, neuf deniers.

Les ducats impériaux à notre coin pour six florins, douze sols, neuf deniers.

Les doubles ducats au même coin, pour treize florins, cinq sols, six deniers.

Les écus, tant impériaux que de Kremnitz pour trois florins, trois sols, un denier & demi.

Et quant au foiblage qui se trouveroit sur le poids des ducats, on se réglera dans le Luxembourg selon le prescrit de l'Ordonnance du 11 Mars 1775 émanée sur le cours des monnoies dans cette province.

Si donnons en mandement &c.

1. Octobre 1784.

209

Etoit paraphé Kulb. vt. (*Signé*) de Reul & y étoit appendant le grand scel de Sa M. imprimé en cire rouge à double queue de parchemin.

LA HAYE (*le 20 Septembre.*) Les Etats de la province d'Utrecht ont pris en délibération la démission du feld-maréchal duc de Brunswich; mais il n'y a eu dans leur assemblée aucune résolution prise à ce sujet; l'affaire a été rendue commissoriale, & le rapport définitif doit s'en faire la semaine prochaine. La province de Gueldres a jugé à propos de remettre à un tems ultérieur les délibérations sur cette affaire, & paroît tenir bon en faveur de ce Seigneur. Il a pris le parti d'écrire une lettre circulaire à chacune des six provinces qui n'ont point encore prononcé sur son sort. Il est impossible de dire quelle issue définitive aura cette affaire.

La réponse que les Etats-généraux ont arrêtée, pour être expédiée à Sa Majesté le Roi de Prusse, est de la teneur suivante.

Que L. H. Puissances, aiant bien reçu la lettre amicale, dont il a plu à Sa Majesté de les honorer, auroient bien souhaité en même tems d'être en état d'y faire la plus prompte réponse; mais qu'à la lecture & à l'examen de cette lettre, elles avoient d'abord remarqué, que les objets y contenus n'étoient pas pour la plupart de leur compétence, mais qu'ils concernoient directement Mrs. les Etats des provinces particulieres, à la connoissance desquels la dite lettre avoit été portée en conséquence par Mrs. leurs députés en l'assemblée de Leurs Hautes Puissances, afin d'être pris par lesdits Etats à ce sujet telle résolution, qu'ils jugeroient convenir à la constitution de leur gouvernement particulier.

*L. Part.*

P

Que

Que, comme il étoit ainsi, pour la plus grande partie, hors de la portée de L. H. P. d'entrer dans la discussion de ce qui dépendoit uniquement de l'issue des délibérations de Mrs. les Etats susdits, il en a résulté nécessairement du délai dans la réponse à faire à la lettre de Sa Majesté. Que, sur les instances réitérées faites au nom de Sa Majesté, Leurs Hautes Puissances, quoique n'ayant pas d'instructions à cet effet de la part des provinces respectives, ont cru, qu'elles ne pouvoient pas différer plus longtems, mais qu'elles devoient procéder à cette réponse le plutôt possible.

Que L. H. Puissances, ayant remarqué dans la lettre très-respectée de Sa Majesté, qu'elle veut bien déclarer ne pas connoître suffisamment la constitution de cette république, doivent prendre par conséquent au préalable la liberté de lui représenter quelle est la vraie nature de la constitution de cette république, pour autant que cela peut se rapporter aux objets proposés dans sa lettre, afin de la débarrasser au sujet des informations erronées qu'elle a reçues, particulièrement comme si dans leur assemblée générale L. H. P. étoient seules en état de connoître & de décider des points & des objets, avancés & détaillés dans cette lettre.

Qu'au contraire elles doivent représenter à Sa Majesté, que leur assemblée, composée de députés des provinces particulières, qui sont munis d'instructions obligatoires, ne s'occupe absolument, ni ne sauroit s'occuper qu'uniquement de tels points & affaires, qui ont été affectés & confiés aux délibérations de leur assemblée par le consentement unanime des confédérés. Que tous les objets & affaires, qui concernent l'état intérieur du gouvernement & de l'administration des provinces respectives en particulier, en sont exempts & séparés; & que ces provinces, étant à cet égard absolument indépendantes & laissées à elles-mêmes, ne se doivent réciproquement aucun compte ni responsabilité, non plus qu'à l'assemblée

1. Octobre 1784.

211

Assemblée représentative de Leurs Hautes Puissances.

Que de ce qui vient d'être exposé, Sa M. pourra & voudra bien conclure, que L. H. P. ne sont pas à même de toucher le contenu de sa lettre, sinon pour autant qu'elle est de leur compétence suivant ce qui vient d'être allégué.

Qu'elles doivent lui témoigner leur plus vive sensibilité pour la part que Sa M. veut bien prendre au bien-être & à la prospérité de cette république, ainsi qu'à la conservation de sa liberté & de son indépendance: ce dont elle leur a donné de nouveau les assurances les plus fortes & les plus amicales: que L. H. P. déclarent sincèrement de leur côté, qu'elles mettent le plus haut prix à son amitié & à son affection pour la république, prenant la liberté de la recommander avec les instances les plus empreintes à la continuation de sa bienveillance.

Que L. H. Puissances, qui ont spécifié ci-dessus les points & objets de leur compétence, ne sauroient passer sous silence le passage, où Sa M. déclare, qu'elle ne sauroit croire, qu'il existe un dessein d'abolir entièrement le statthoudérat, ou de le renfermer dans des bornes si étroites, qu'il n'en resteroit plus qu'une ombre sans réalité; qu'à cet égard elles doivent observer à Sa Majesté pour éclaircissement ultérieur, que le statthoudérat-héréditaire n'a d'autre rapport à la confédération en commun, que pour autant que cette dignité a été déferée à Mr. le Statthouder-héréditaire par L. H. Puissances, d'après l'autorisation expresse & les résolutions des provinces particulières, tandis qu'encore à cet égard on ne sauroit l'étendre plus loin qu'aux pays, qui sont du ressort des Etats-généraux (c'est-à-dire, ceux qui ne font pas partie de chacune des provinces, qui constituent la confédération), séparés ainsi des provinces particulières, qui ont disposé chacune séparément, sans communication des autres provinces ni obligation à leur égard, de leur

propre statthoudérat-héréditaire, & qui, en cas qu'il s'élevât quelque différent à ce sujet, sont aussi seules en droit d'en connoître & d'en disposer, chacune séparément & individuellement dans son ressort: qu'au surplus L. H. Puissances, dans la relation qu'elles viennent de définir, peuvent assurer Sa Majesté, qu'il n'y a ni ombre ni la moindre apparence d'un dessein (comme on semble le lui avoir abusivement insinué) de porter préjudice aux droits, qui ont été légalement déferés par L. H. P. à Mr. le Statthouder-héréditaire; & qu'elles s'assurent, que les provinces particulieres n'ont pas la moindre intention, qui tende à ce but, comme Sa M. pourra s'en convaincre par la maniere dont quelques-unes de ces provinces se sont déjà expliquées à ce sujet, ainsi qu'il conste par les résolutions des Seigneurs Etats de Gueldre, Utrecht, Frise & Groningue, dont copie ci-jointe.

Que, pour ce qui concerne au reste la situation intérieure de cette république, L. H. P. doivent avouer à regret, qu'elle a essuïé depuis un assez long tems de très-rudes secousses & des troubles alarmans par une suite du mécontentement & de la méfiance, qui ont toujours continué de prendre de nouveaux accroissemens, & qui ont pénétré dans tous les états & tous les rangs de la société; que, par une suite fatale, mais ordinaire en de pareilles circonstances, il en est résulté toutes especes d'écrits calomnieux & d'accusations, que Mr. le Statthouder a pu aussi peu éviter qu'un grand nombre de membres, qui composent le haut gouvernement; & que, quoiqu'il y ait déjà été pourvu par les placards du païs, L. H. P. néanmoins, concourant à cet égard avec les Etats des provinces particulieres, n'ont pas manqué en outre, sur les premieres représentations que S. A. a faites à ce sujet, de sévir d'abord contre deux libelles connus, qui venoient de se répandre, &, inhérent les ordres & placards déjà subsistans, d'ordonner l'exécution de nouvelles dispositions, prises au sujet de ces libelles

belles, à la justice ordinaire, conformément à la constitution; que, si ces dispositions n'ont pas été absolument efficaces, & n'ont pas eu tout le succès que L. H. P. auroient souhaité, pour mettre le gouvernement souverain en général, S. A. S. ou les membres individuels de la régence en particulier, à l'abri des injures & des torts, qui leur sont faits par de pareils écrits, cela ne sauroit nullement s'attribuer ni au défaut de loix ni au manque de vigueur dans leur exécution, mais uniquement aux difficultés, auxquelles la nature de la chose & le genre de l'examen, qui doivent avoir lieu dans de pareilles affaires, suivant la constitution établie, exposent la justice inévitablement & d'eiles-mêmes.

On commence à croire que le traité d'alliance avec la France n'aura pas lieu. L'express que M<sup>r</sup>. de Berenger, chargé des affaires de France, reçut de sa cour la nuit du mardi au mercredi 8 de ce mois, a apporté la réponse de Sa M. Très-Chrétienne à la communication, que les Etats-généraux lui avoient faite, tant du mémoire remis à leurs plénipotentiaires à Bruxelles de la part du Gouvernement-général des Pais bas autrichiens le 23 Août, que de la réponse provisoire faite par L. H. P. au dit mémoire. Le 8 à 2 heures après midi un autre courier, expédié par les ambassadeurs de la république à Paris, apporta la même réponse; & dès le même soir il fut expédié, de la part de L. H. Puissances, un courier à leurs plénipotentiaires à Bruxelles. Le matin de ce jour-là Mr. de Berenger communiqua la réponse du Roi, son maître, par un mémoire à Mr. Romswinckel, qui préside cette semaine aux Etats-

généraux, ainsi qu'à d'autres membres du Gouvernement. Ce mémoire est conçu en ces termes.

*Le Roi a reçu avec sensibilité la communication, que les Etats-généraux lui ont donnée du mémoire remis à Bruxelles aux plénipotentiaires hollandois le 23 du mois dernier; & Sa M. juge ne pouvoir mieux répondre à cette nouvelle marque de confiance de la part de L. H. P., qu'en continuant ses offices conciliatoires auprès de Sa M. Impériale. Mais le Roi ne doit point dissimuler à L. H. P., que ses démarches ne pourront être efficaces, qu'autant qu'elles seront accompagnées d'ouvertures propres à servir de base à un arrangement d'une convenance réciproque. Ainsi Sa M. croit devoir proposer à L. H. P. de chercher les expédiens propres à remplir cet objet; & si L. H. P. veulent bien les lui confier, elle se fera un véritable plaisir de les porter à la connoissance de l'Empereur, & de faire usage de tous les moyens, que les liens, qui l'unissent à ce Monarque, pourront lui fournir, pour l'engager à les prendre en considération.*

*Dans l'état actuel des choses le Roi croiroit trahir son amitié pour la république, & l'intérêt qu'il prend à sa tranquillité, s'il n'exhortoit pas L. H. P. à persister dans la juste modération, qu'elles ont montrée jusqu'à présent, & à s'abstenir de toutes démarches, qui pourroient blesser la dignité de l'Empereur, & ne serviroient qu'à éloigner la conciliation, qui fait l'objet des vœux de L. H. P., comme de ceux de Sa M. Impériale.*

*A la Haye le 8 Septembre 1784.*

( Signé )

*Berenger.*

Dans la résolution, que les Etats-généraux prirent le 30 Août, & qui contient leur réponse au mémoire de la cour de Bruxelles du 23 Août, il est dit en substance,

« Que L. H. P. sont très-sensibles aux affaires,

rances réitérées de la vraie affection de Sa M. Impériale, ainsi què de Mr. le comte de Belgiojoso lui même, envers la république, & de l'inclination de Sa M. pour le bien-être des habitans de ce pais & pour le maintien de la bonne intelligence avec L. H. P; à quoi elle veut bien sacrifier ses droits & ses intérêts. »

« Que sans entrer dans la discussion de divers arrangemens, proposés par le susdit mémoire, & sur lesquels l'on pourroit traiter ultérieurement sous le bon plaisir de Sa Majesté, on ne pouvoit se relâcher sur l'article de l'ouverture de l'Escaut; événement, des suites duquel ne dépend rien moins que le salut ou la perte de la république entière & la sûreté de ses habitans que pour cette raison la paix de Munster n'a été conclue en 1648 avec le Prince, auquel appartenoient alors les Pais-bas, que sous la condition expresse, que la susdite riviere seroit tenue fermée du côté de L. H. Puissances: & que L. H. P. se promettent ainsi de la magnanimité & de l'équité de Sa M. Impériale, qu'elle voudra bien ne pas insister davantage sur ce point, dont de ce côté-ci l'on ne s'est jamais départi ni ne pourra se départir jamais. »

« Qu'à l'égard de la libre navigation à faire des Pais-bas aux Deux-Indes l'on doit rappeler à Sa M. Impériale, qu'en 1731 L. H. P. se sont portées à promettre le maintien de la sanction pragmatique, par rapport à la succession dans les Etats de la Maison d'Autriche, conformément à un article séparé ajouté au dit traité, persuadées à cela par l'Empereur Charles VI & par le Roi de la Grande-Bretagne, dans l'attente de la suppression de la compagnie des Indes-orientales d'Ostende, & parce que par l'article V du dit traité il avoit été promis tant au royaume de la Grande-Bretagne qu'à cette république, que désormais l'on seroit cesser entièrement & pour toujours tout commerce & toute navigation, particulièrement des Pais-bas autrichiens vers les Indes-orientales. »

» Qu'à

“ Qu'à ces causes L. H. P. esperent, qu'on leur prendra en bien, qu'au lieu d'accepter les arrangemens, qui viennent de leur être offerts, & qui ont certainement été présentés à Sa M. Impériale sous un jour tout-à-fait différent, elles préfèrent d'examiner ultérieurement ce qui a été avancé dans le mémoire de réplique, qui vient d'être remis récemment pour la justification des prétentions de Sa dite Majesté; L. H. P. protestant, que, pour autant que par cet examen elles pourroient être convaincues de l'équité d'aucune de ces prétentions, elles y condescendront d'abord, & que pour le reste elles persisteront dans le même esprit de facilité & de condescendance, qu'elles ont déjà manifesté si évidemment à cet égard, tandis qu'elles s'assurent en même tems, qu'à l'égard de tels autres points, auxquels L. H. P. croiroient ne pouvoir condescendre, elle voudra bien, conformément à sa façon de penser magnanime & équitable, préférer d'attendre les sentimens d'autres Puissances neutres, pour lesquelles L. H. Puissances montreront aussi, dans l'occurrence présente, toute la déférence qui leur est due. ”

MIDDELBOURG (le 4 Septembre.) Le vice-amiral Reynst étant arrivé à Fleissingue, a arboré son pavillon à bord du vaisseau de guerre, la Liberté, de 74 canons, & a pris le commandement de l'escadre, stationnée dans les eaux de Zeelande. Quoique cet amiral soit chargé de maintenir les droits de la république, ses instructions néanmoins sont telles qu'on peut les attendre d'un Etat, qui veut éviter toute rupture avec un puissant Monarque.



## A L L E M A G N E.

VIENNE ( *le 4 Septembre.* ) Sa M. I. est arrivée le 27 du mois dernier au camp de Turras; le lendemain elle passa les troupes en revue. Sa M. I. a été très-satisfaite des manœuvres du régiment de hussards d'Esters-hafy, dont elle fut témoin. Le comte de Hoya est arrivé au camp presque au même tems que l'Empereur qu'il a accompagné pendant tous les exercices. Ce camp a été terminé le 1 Septembre. Le comte de Hoya est parti pour voir les forteresses de Pless & Thérésienstadt; l'Empereur a fait accompagner cet illustre voyageur du général de Zehenter.

Il vient de partir un grand nombre de boulangers pour le service des troupes impériales qui se trouvent dans les Pais-bas: ceux de leurs officiers qui étoient ici, ont eu ordre d'aller rejoindre incessamment leurs garnisons respectives. On n'apprend pas que les régimens se disposent à se mettre en marche; cependant le bruit court qu'un certain nombre de troupes palatines a ordre de se tenir prêt à marcher au premier signal.

Les inconvéniens qui résultent de l'ignorance des personnes appelées au secours du peuple dans ses maladies, ont donné lieu à un réglement qui vient d'être publié ici & dans d'autres villes de Hongrie. A l'avenir on n'admettra plus à exercer la médecine que des personnes qui auront des certificats

d'études dans les facultés , & elles subiront encore des examens rigoureux.

Suivant les derniers avis de Lintz , cette ville s'augmente considérablement : le séjour du nouvel évêque qui y réside & le chapitre qui y a été transféré , ne contribuent pas peu à la rendre florissante : il s'y est établi beaucoup de maisons de commerce ; on construit tous les jours de nouveaux bâtimens pour recevoir les émigrans qui y accourent de tous les pays.

Quelques gazettes crédules ont parlé de l'opération d'un charlatan qui auroit vivifié un mouton mort par le sang d'un veau , nous pouvons assurer que cet événement qu'on dit s'être passé ici , est une fable , au moins dans la totalité des circonstances & des effets qu'on en raconte.

BERLIN ( *le 2 Septembre* ) Le Roi est revenu hier de la Silésie dans la plus parfaite santé , accompagné de Son A. R. Mgr. le Prince de Prusse. S. A. R. Mde. la Princesse de Prusse est retournée le même jour d'ici à Potzdam. Autant que l'on apprend jusqu'ici , le Roi a été très-content de la tournée , qu'il a faite en cette province , tant pour ce qui concerne le département civil que le militaire. A Glogau elle a témoigné sa satisfaction à M<sup>r</sup>. de Hoym , ministre-d'état , auquel elle a rendu visite , parce que ce ministre ne venoit que de sortir d'une maladie très-dangereuse. A Glatz , où elle arriva le 18 avec le Prince de Prusse de Silberberg par Wartha , elle a examiné les nouveaux ouvrages , qui y ont été faits ; & elle en a témoigné

moigné son approbation de la maniere la plus flatteuse au colonel de Regler. Le 19 à 4 heures du matin elle fit la revue du régiment de Haucking, infanterie, dont elle éleva le chef au grade de général; & à 5 heures elle partit de Glogau pour Cosel. Le Roi n'a pas été moins content de la revue des troupes près de Neifs. Le 24 Sa Maj. arriva heureusement à Breslau: depuis le 28 jusqu'au 30 elle a fait manœuvrer les régimens, rassemblés au camp près de Gohlau ou de Betlern. Le 31 elle retourna par Grünberg, où elle passa la nuit, & s'est rendue le 1 Septembre à Potsdam.

On apprend que la dernière déclaration de la cour de Russie à l'égard de nos différens avec la ville de Dantzic, porte en substance: que la dite cour auroit souhaité que le Roi notre Souverain eût accepté le dernier plan que Sa M. Impériale de Russie avoit présenté; mais que néanmoins l'Impératrice approuvoit celui conçu par le Roi, pourvu que Sa M. Prussienne voulût accorder d'admettre un agent ou inspecteur de la part de la ville de Dantzic au Fahrwasser, afin de pouvoir veiller à l'observation de ce point essentiel, savoir, que les sujets dantzickois exercent directement le commerce étranger; & que quant à ce qui concerne le passage des effets roiaux, Sa M. I. espéroit que l'article où il en est question pourroit être modéré.

LIEGE (le 13 Septembre.) S. E. M. le marquis de Ste. Croix, ministre plénipotentiaire de la cour de France en cette ville,

est parti le 6 pour retourner en France; ce rappel inattendu nous donne quelque inquiétude : on croit cependant qu'il ne tardera pas à être remplacé, & on nomme déjà M<sup>r</sup>. de Berenger, secretaire de légation à la Haye.

## R U S S I E.

PETERSBOURG (le 19 Août.) L'Impératrice a envoyé à M<sup>r</sup>. de Bulgakow les ordres les plus pressans, d'appuyer de toute son autorité les prétentions de l'Empereur relatives à la nouvelle démarcation des frontieres entre ses Etats & ceux de la Porte. On apprend, que cette dernière paroît disposée à accéder au plan en question, pourvu que la cour de Vienne s'engage à ne jamais plus rien exiger au-delà.

Non-seulement la Société des Jésuites continue de subsister dans la Russie-Blanche, mais elle s'y trouve dans l'état le plus florissant, & reçoit de nouveaux accroissemens de jour en jour : on y voit arriver successivement d'Italie, de Pologne, d'Allemagne &c, des hommes aussi distingués par l'éclat de leurs vertus, que versés dans toutes les sciences. Le P. Czerniewicz, vicaire-général, s'est désigné trois assistans. Le provincial vient de partir, avec son compagnon, pour St. Pétersbourg ; entr'autres affaires importantes, celles qui regardent les missions de la Crimée & du vaste Empire de toutes les Russies, forment l'objet de ce voyage. Depuis le séjour que le nonce Archetti a fait dans cette capitale,

pitale, & les divers arrangemens auxquels il a acquiescé au nom de Sa S, on ne peut plus douter de l'existence légale & canonique de ces religieux dans cet Empire.

## ANGLÈTERRE.

LONDRES (le 15 Septembre.) Le 3 de ce mois le Roi admit en qualité de membre de son conseil le chevalier Harris, nommé envoyé-extraordinaire de S. M. auprès des Etats-généraux, & qui va partir pour se rendre à la Haye. Le lord Sydney a été nommé secrétaire d'état au département des affaires intérieures. M<sup>r</sup>. Pitt, chancelier de l'échiquier, M<sup>r</sup>. Dundas, lord Walsingham, M<sup>r</sup>. Greenwill & lord Mulgrave, sont élus commissaires pour la direction des affaires de l'Inde. M<sup>r</sup>. Rous est nommé secrétaire de cette commission, & M<sup>r</sup>. Broderick soussecrétaire. Sa M. a aussi nommé M<sup>r</sup>. George Crauford son commissaire pour traiter avec ceux du Roi de France sur quelques objets de commerce, conformément au traité définitif de paix & d'amitié conclu entre les deux couronnes à Versailles le 3 Septembre 1783, & M<sup>r</sup>. Dalrymple secrétaire de la dite commission. — La cour a reçu ces jours-ci beaucoup de dépêches de ses ministres dans les cours étrangères & principalement de celles de Vienne & de Pétersbourg. — Le relevé des navires actuellement en commission, en fixe le nombre à 145, répartis en différentes patties du monde. On continue de

construire & de radouber dans divers ports, mais avec beaucoup de lenteur. Cependant on y fait venir continuellement une grande quantité de bois & de tout ce qui est nécessaire à la marine. — Il paroît certain que le prince de Galles a eu quelque envie de voyager, & que S. A. R. n'a pas pu se satisfaire; le conseil s'est assemblé à cette occasion, & le lord Southampton a été chargé d'en communiquer au prince le résultat; ce qui n'a pas été fort agréable à S. A. R.

Les nouvelles d'Irlande sont si importantes, que les ministres ont cru devoir se rendre à Windsor pour y travailler avec le Roi, & recevoir de Sa Majesté des instructions à ce sujet. Le vice-roi a fait mettre en prison à Dublin l'imprimeur du Journal des Volontaires, qui dans sa feuille s'est rendu coupable de haute trahison, en y insérant l'article qui suit : *O Irlande! terre infortunée! endurez-vous pour toujours une telle tyrannie? vous endormez-vous les armes à la main? de honte réveillez-vous, soutenez la justice de votre cause; qu'aucune condition ne dérobe les coupables à votre ressentiment. Arrachez les tyrans de leur élévation, & convainquez l'univers que l'Irlande veut être libre.* En d'autres parties du royaume on se sert d'expressions semblables pour soulever le peuple, & le porter à une révolte ouverte. Néanmoins le vice-roi tient ferme contre tous ses antagonistes, déterminé à punir les séditieux. — Un parti de la populace effrénée avoit fait le complot de goudronner ce seigneur.

L'un

L'un des conspirateurs, informé que le duc devoit traverser le parc à l'entrée de la nuit, trouva que les circonstances étoient on ne peut pas plus favorables pour exécuter ce projet : en conséquence il se cacha sur son passage avec ses complices ; mais au moment où le duc se dispoit à sortir, une parole indiscrète de l'un des conjurés, qui parvint aux oreilles d'un officier de garde, découvrit cet horrible complot. Le duc averti à tems, resta au château & envôia un de ses officiers dire à la personne qui l'attendoit, que des affaires d'état de la dernière importance le retenoient ; c'est ainsi qu'il ne s'en est fallu que de quelques minutes, que le vice-roi d'Irlande n'ait été dépouillé, goudronné & emplumé, comme l'ont été les garçons tailleurs & les cordonniers de Dublin.

Pendant qu'on dispute à Paris sur le phantôme du magnétisme animal, dont on n'auroit dû faire qu'une pure plaisanterie, nos médecins d'Edimbourg se divisent en deux partis. La secte nouvelle, à la tête de laquelle est le docteur Brown, prétend tout guérir par les principes physiques de Newton, & n'ordonne que du vin & de l'opium dans toutes les maladies possibles. Les docteurs en robe combattent cette doctrine avec acharnement. Mais soit le magnétisme, soit l'opium, soit... tout cela revient au même.

*E tutto il mondo è burlato.*

Les dangers que courent continuellement les colons de St. Vincent, de la part des Caraïbes, sont tels que le gouverneur Lincoln

coin les a représentés dans ses dernières dépêches, sous les couleurs les plus sérieuses. Le gouverneur d'Hallifax a eu ordre d'y envoyer deux compagnies du 17<sup>e</sup>. régiment, qui, avec les renforts fournis par celui de la Dominique, ne tarderont pas, disent nos gazettes, à convaincre ces Sauvages de leur foiblesse: il n'est pas douteux que ces malheureux ne soient, disent d'autres de nos politiques, des instrumens dont se servent les planteurs françois pour opprimer cette colonie; & faire mieux valoir par-là leurs plantations.

— Des lettres reçues de l'amiral Campbell, qui a la surintendance de la pêche de la morue à Terre-Neuve, datées du 26 Juillet dernier, annoncent que cette pêche a été très-heureuse & très-abondante. — Les avis reçus nouvellement de l'Inde par les navires de notre compagnie & par la voie d'Alep, confirment que les affaires générales de la compagnie angloise acquéroient chaque jour un nouveau degré d'opulence & de solidité; que toutes les stipulations de traité de paix ont été employées exactement, & que les différentes Puissances européennes ont été mises en possession des places qui leur étoient cédées ou restituées; que les présidences des trois gouvernemens anglois avoient réalisé beaucoup d'especes & procuré quantité de marchandises pour le commerce de l'Europe; que sur la question entre la compagnie & l'armée au sujet du butin fait sur Cheytting, le juge Jones avoit donné sa décision positive que ce butin appartient à la compagnie

&amp;

1. Octobre 1784.

225

& non à l'armée. Cette décision mémorable du tribunal suprême de la judicature du Bengale mettra fin probablement au système de rapacité & de pillage qui a été exercé dans l'Indostan. La compagnie se déterminera dans peu de jours sur le nombre des vaisseaux qu'elle doit employer l'année prochaine au commerce de l'Inde & de la Chine.

Extrait d'une lettre de Portsmouth du 4  
Août.

« Nous sommes redevables aux grands talens de Mrs. Braithwaite & fils de la satisfaction que nous avons de voir encore une fois la grosse ancre du Royal-George, qu'ils ont placée dans le magasin de cette ville. Cette ancre pèse neuf mille huit cents livres; elle est assurément la plus forte qu'il y ait dans le monde. Ce qu'il y a de plus surprenant, c'est qu'elle a été enlevée par un seul homme; tant la machine dont se servent Mrs. Braithwaite a de force. Ils peuvent rester sous l'eau aussi longtems qu'ils le jugent à propos, sans y éprouver aucun inconvénient; ils y ont demeuré très-souvent 3 à 4 heures en une seule fois. L'ancre étoit à une grande profondeur sous l'eau; j'ai remarqué qu'ils ont été obligés de dégager 5 cables de 16 à 24 pouces, que Mr. Tracey avoit placés autour, lorsqu'il entreprit de soulever le Royal-George; ils ont aussi enlevé ces cables. D'après la conversation que j'ai eue avec les fils de Mr. Braithwaite, je ne doute point qu'ils ne parviennent à dégager la rade de cette énorme obstruction. Avec la machine dont ils font usage pour plonger, il n'y a rien qu'ils ne soient en état d'exécuter sous l'eau.

F R A N C E

PARIS (le 14 Septembre.) Le Roi 76-

J. Parf.

Q

tant

tant trouvé incommodé le 4 à la chasse, Sa M. revint à Versailles de bonne heure, & ne reçut personne dans la soirée. Elle eut quelques vomissemens causés à ce qu'on croit, par une indigestion. Dès le lendemain Sa M. étoit beaucoup mieux, & Pon ne craint rien de cet accident.

Il paroît des lettres patentes du Roi, qui rapprochent les paiemens des rentes sur l'hôtel-de-ville de Paris, & les réglent à des époques fixes, de semestre en semestre: Données à Versailles le 15 Août, & registrées en parlement le 31. — On a publié un édit, portant établissement d'une nouvelle caisse d'amortissement; cet édit paroît propre à donner aux étrangers des lumieres plus certaines sur les ressources de la France & des assurances plus fortes sur les intentions paternelles de Sa Majesté, qui assigne des fonds considérables pour l'extinction de la dette publique & regarde ces fonds comme la propriété imperturbable des créanciers de l'Etat.

Le 9 le parlement a présenté au Roi ses remontrances, relatives à l'affaire de M<sup>r</sup>. le vicomte de Noë, maire de Bordeaux. Ces remontrances, qui avoient été arrêtées par les chambres assemblées le 31. Août, paroissent imprimées aujourd'hui: elles sont de 15 pages *in-douze*. Il seroit difficile au tribunal des maréchaux de France d'y répondre: sa juridiction y est établie & fixée d'après les loix & les ordonnances du royaume, de maniere à ne laisser aucun doute, que les maréchaux

1. Octobre 1784.

227

réchiaux de France sont juges du point d'honneur ; mais ce n'est pas le cas en question. Au reste cette affaire va s'arranger, de façon que, sauf la dignité du tribunal, M<sup>r</sup>. Noë pourra rentrer en France sans être inquiété. A cet effet le Roi se réserve de prononcer lui-même dans cette cause.

La nouvelle ordonnance militaire rétablit la maison du Roi sur le pied de douze mille hommes. On réunit les gendarmes & les mousquetaires en un même corps, qui portera le nom de *Dragons de la couronne*. On crée six nouveaux régimens de chasseurs. On nous assure qu'il y aura un corps de douze mille nobles, nommé la *Phalange française*. Ces 12 mille hommes feront le même service que les régimens, ils seront casernés, & voyageront ou changeront de garnison comme les régimens d'infanterie. Ils seront partagés en 24 bataillons distribués dans nos différentes villes de guerre. C'est de ce corps que seront tirés les sous-lieutenans qui viendront remplir les places vacantes, dans les troupes d'infanterie & de cavalerie, où ils seront admis à titre de candidats expérimentés.

Tandis que le projet d'une alliance avec la Hollande paroît être suspendu, le traité de commerce à conclure entre la France & les Etats-unis de l'Amérique rencontre aussi des obstacles ; & donne lieu à de grandes réclamations. Les plus célèbres négocians françois, appuyés par toutes les chambres de commerce, sont arrivés à Paris, pour faire des représentations à ce sujet. Dans des lettres de Bor-

deux l'on se plaint hautement, que le commerce des isles languit, ou même qu'il est presque anéanti, parce que les colons françois des Antilles tirent leurs farines, leurs armes, leurs clinqualleries, leurs bois de construction, leurs bâtimens même tout construits, de différentes maisons de commerce, établies à Boston, à New-York, & à Philadelphie, tandis que les places de commerce de France n'ont d'autre débouché dans les isles que celui de leurs vins, de leurs eaux-de-vie, & de leurs marchandises de luxe. Encore ces dernières les Américains les y portent, dit-on, en contrebande, après les avoir reçues des Anglois ou d'autres nations étrangères.

Nous avons eu ces jours-ci de fâcheuses nouvelles de St. Domingue: la ville du Port-au-Prince qui en tems de paix est le séjour du gouverneur & de l'état-major, a manqué d'être totalement incendiée; plus de 80 maisons & magasins ont été réduits en cendres: on estime la perte à plus de 40 millions dont Bordeaux supportera la majeure partie. Par un bonheur qui tient du miracle, les magasins de M<sup>r</sup>. Boutillier, qui n'étoient qu'à 50 toises du foyer de l'embrasement n'ont pas été touchés, sans quoi c'en étoit fait de toute la ville, car ils renfermoient 30 millions de poudre. Cet événement joint à une forte inondation de la riviere de l'Artibonité, cause aux colons de cette belle possession un dommage inestimable; des banqueroutes & une augmentation de ses denrées en feront les

suites infaillibles ; on parle déjà de hausser le prix du sucre.

Le Prince Henri dit beaucoup de bien au Roi des troupes de Sa Majesté, qu'il a déjà vues, sur-tout d'un régiment de chasseurs : ailleurs il en a parlé de la même manière ; & juge très-compétent il a dit, que les matériaux étoient excellens, & que les soldats françois, pour l'instruction, la discipline & la subordination, seront au pair des troupes les plus vantées, dès qu'on le voudra sérieusement : parmi les moiens pour les y mettre, il a compté sur-tout un plus grand nombre de bas-officiers un peu plus instruits que ceux qu'ils ont déjà. — Le 6 il est allé à Saint-Denis, où il a vu avec admiration les tombeaux de Louis XII, d'Anne de Bretagne, de François premier, du connétable du Guesclin & du maréchal de Turenne. Ensuite il est monté au trésor, où il a paru prendre plaisir à voir les curiosités précieuses & antiques, entre autres un vase d'agate, qu'on prétend avoir servi de coupe à Ptolomée Philadelphé. De-là il s'est rendu au monastere des Carmélites où il a rendu ses respects à Madame Louise & s'est entretenu environ une demi-heure avec cette Princesse : il a été accompagné dans ce petit voiage du prince Doria Pamphili, nonce du Pape en cette cour. Il paroît qu'il se propose de faire un long séjour en cette capitale, parce qu'il cherche à louer une loge pour un an à la comédie françoise. On assure que le Roi son frere vient de lui faire toucher douze cents mille livres,

fant pour ses dépenses que pour diverses emplettes. — Parmi les objets, dont ce Prince a voulu s'instruire en personne, est le magnétisme, sur lequel il desiroit fixer son jugement dans le choc des opinions diamétralement contraires : il s'est donc rendu à Beaubourg, terre où le docteur Mesmer a établi le siège de ses expériences : il magnétisa lui-même le Prince & lui dit, qu'il avoit des obstructions au foie : en conséquence c'étoit dans cette partie malade, que le Prince auroit dû ressentir la plus vive sensation : mais il ne sentit rien ; ce qui déconcerta fort tous les partisans du docteur, qui l'entouroient.

— On voit actuellement circuler le *Rapport des commissaires chargés par le Roi de l'examen du magnétisme animal ; imprimé par ordre du Roi. A Paris, de l'imprimerie royale. 1784. Vol. in-4<sup>o</sup>. de 66 pag. Prix 36 sols.* Il résulte de toutes les expériences, dont les détails très-circonscanciés doivent se lire dans le Rapport même, que le magnétisme animal n'a point d'existence réelle ; que le fluide dont on parle tant ne peut être apperçu par aucun de nos sens ; qu'il ne peut être rendu sensible par aucun moyen physique ; qu'il n'a aucun rapport avec l'aimant, ni avec l'électricité. Les commissaires disent “ qu'il n'a eu aucune action ni sur  
 „ eux-mêmes, ni sur les malades qui lui  
 „ ont été soumis en leur présence ; que s'é-  
 „ tant assurés que les pressions & les attou-  
 „ chemens occasionnent des changemens ra-  
 „ rement favorables dans l'économie animale,

29 & des ébranlemens toujours fâcheux dans  
 29 l'imagination ; ayant enfin démontré par  
 29 des expériences décisives , que l'imagina-  
 29 tion sans magnétisme produit des convul-  
 29 sions , & que le magnétisme sans imagina-  
 29 tion ne produit rien , ils ont conclu d'une  
 29 voix unanime , sur la question de l'exis-  
 29 tence & de l'utilité du fluide magnétique  
 29 animal , que ce fluide sans existence est  
 29 par conséquent sans utilité ; que les vio-  
 29 lens effets que l'on observe au traitement  
 29 public , appartiennent à l'attouchement , à  
 29 l'imagination mise en action , & à cette  
 29 imitation machinale qui nous porte malgré  
 29 nous à répéter ce qui frappe nos sens. Et  
 29 en même tems ils se croient obligés d'aj-  
 29 jouter , comme une observation impor-  
 29 tante , que les attouchemens , l'action ré-  
 29 pétée de l'imagination , pour produire des  
 29 crises , peuvent être nuisibles ; que le  
 29 spectacle de ces crises est également dan-  
 29 gereux , à cause de cette imitation dont  
 29 la nature semble nous avoir fait une loi ;  
 29 & que , par conséquent , tout traitement  
 29 public , où les moiens du magnétisme se-  
 29 ront employés , ne peut avoir à la longue  
 29 que des effets funestes „ — Les noms  
 des commissaires sont Mrs. Majault , Sallin ,  
 d'Arcet , Guillotin , médecins de la faculté  
 de Paris , & Mrs. Franklin , Leroy , Bailly ,  
 de Bory , Lavoisier , membres de l'académie  
 des sciences. — Le rapport de la société  
 roïale de médecine n'est pas plus favorable ;  
 il comprend 39 pages in-4<sup>o</sup> , & établit en-  
 tr'autres

tr'autres choses, que " ce prétendu moien  
 „ de guérir, réduit à l'irritation des régions  
 „ sensibles, à l'imitation & aux effets de  
 „ l'imagination, est au moins inutile dans  
 „ ceux pour lesquels il ne s'enfuit ni évacua-  
 „ tions ni convulsions, & qu'il peut souvent  
 „ devenir dangereux en portant & en pro-  
 „ voquant à un trop haut degré la tension  
 „ des fibres dans ceux dont les nerfs sont  
 „ très-sensibles „. Un des membres de la  
 Société royale & de la faculté (M<sup>r</sup>. Thouret)  
 a de plus publié un ouvrage savant & pro-  
 fond qui fappe la théorie du prétendu magné-  
 tisme (a). Les partisans de M<sup>r</sup>. Mesmer sont  
 atterrés de ce coup: leur chef seul reste iné-  
 branlable & tient tête à l'orage. Il vient d'ap-  
 peller au parlement pour demander d'autres  
 commissaires; & sa requête a été admise; il  
 a écrit à M<sup>r</sup>. Franklin un des juges qui  
 l'ont condamné, une lettre qui a bien le  
 ton du charlatanisme.

*„ Ma découverte intéresse, dit-il, toutes les na-  
 tions; & c'est pour toutes les nations que je veux  
 faire & mon Histoire & mon Apologie. On peut donc  
 ici, comme on l'a fait jusqu'à présent, étouffer ma  
 voix; on ne fera que rendre ailleurs ma réclama-  
 tion & plus imposante & plus terrible. Je suis com-  
 me vous, Monsieur, au nombre de ces hommes,  
 qu'on ne peut opprimer sans danger; au nom-  
 bre de ces hommes, qui, parce qu'ils ont fait  
 de grandes choses, disposent de la honte, comme  
 les hommes puissans disposent de l'autorité. Quoi-  
 qu'on ose tenter, Monsieur, comme vous, j'ai*

(a) Recherches & doutes sur le magnétisme  
 animal, Paris 1784. 1 vol. in-12 de 246 pages;

*le monde pour juge ; & si l'on peut oublier le bien que j'ai fait , & empêcher le bien que je veux faire , j'aurai la postérité pour vengeur. »*

Au reste l'on assure , que les commissaires de l'académie & de la faculté ont remis au Roi un Supplément à leur Rapport de deux ou trois pages seulement , & que Sa M. n'en a permis la lecture qu'à deux personnes. On le croit relatif aux mœurs publiques , que le traitement magnétique ; malgré toute la décence qu'on peut y mettre , semble ne pas assez respecter. D'autres pensent qu'il y est question d'une manière d'expliquer les opérations de Mesmer , qu'on n'a pas voulu rendre publique pour des raisons qu'il n'est peut-être pas aisé de deviner. En général les savans , même ceux qui ont examiné le tout par eux-mêmes , ne sont pas tout-à-fait d'accord sur ce sujet ; les uns semblent attribuer le tout au toucher qu'emploie souvent M<sup>r</sup>. Mesmer , sur des régions très-sensibles ; les autres à l'*harmonica* , instrument dont ce médecin joue supérieurement ; quelques-uns paroissent reconnoître l'existence du fluide magnétique (a) , la plupart la rejettent ; plusieurs ne veulent appercevoir dans toutes ces

---

(a) Mr. Thouret dans l'ouvrage dont nous venons de parler , prétend que Mr. Mesmer a pris l'idée de son fluide dans les ouvrages de Kircher , de Borel , de Vanhelmont , de &c ; mais le fluide dont traitent ces savans , est réellement existant , quoiqu'ils n'en aient pas toujours parlé avec justice.

convulsions, spasmes, crises & morts subites d'autre agent que l'imagination : mais la dernière opinion sur-tout est invraisemblable. L'imagination ne va pas jusqu'à faire expirer subitement des gens depuis longtems trop habitués à l'objet qui les occupe, pour en être frappés à ce point ; tel que M<sup>r</sup>. Gebelin, un des principaux adeptes, & tant d'autres (a). Le célèbre Haën dans son traité de *miraculis*, par un raisonnement un peu plus que gauche, semble vouloir attribuer au diable les guérisons que l'abbé Gassner opéreroit au nom de Dieu : ne raisonneroit-on pas mieux, si on cherchoit le diable dans une découverte qui tue tant de monde. (b) Il faut toujours quelque nouvelle marotte

(a) Voyez les Journ. 7 Sept. 1784, p. 74 & précéd. en suivant les div. citat.

(b) Dans plusieurs brochures que cette charlatanerie a fait éclore, en particulier dans l'*Antimagnétisme, ou origine, progrès, décadence, renouvellement & réfutation du magnétisme animal* (Paris chez Desenne, 1784. 1 vol. in-8°.), on compare les opérations de Mr. Mesmer avec les guérisons de l'abbé Gassner ; mais c'est n'avoir pas la première idée des choses. Le bon & pieux prêtre suisse ne connoissoit rien du magnétisme, il croïoit tout uniment pouvoir guérir, comme dans les premiers tems de l'Eglise, les maladies par l'efficace du Nom de Jesus. Qu'on s'inscrive en faux contre la réalité de ces guérisons, qui ont fait tant de bruit, à la bonne heure ; mais qu'on prétende y trouver les manœuvres de Mesmer ou celles du diable, il faut pour cela avoir étrangement la manie des comparaisons. Voyez son article dans le *Dict. hist. & le J.* du 15 Décemb. 1777, p. 595.

rotte aux Parisiens: on parle par-tout d'un enfant dont on ne comprend pas le langage; soit que ce soit un imbécille, ou un petit méchant qui se plaît à jouer cette scène, soit qu'effectivement son jargon national soit inconnu à Paris, il n'y a pas là de quoi occuper des gens qui auroient quelque chose de plus sérieux à penser.

Comme l'abbé Raynal, allant raccommoder sa santé à Montpellier, n'y a pas conduit la nouvelle épouse, dont les gazettes ont tant parlé \*, les uns ont dit que le voyageur n'avoit eu la permission de paroître en France qu'à condition de laisser sa compagne en Suisse, d'autres ont dit que ce mariage n'avoit été qu'un engagement philosophique qui mettoit les deux contractans à leur aise: quelques uns enfin ont pensé que la santé de l'abbé ne lui permettoit plus de faire pàmer les Anges. Quoiqu'il en soit, il paroît bien sûr qu'il ne songe plus à l'édit de Nantes \*, quoiqu'un gazettier nous annonce que plus d'un écrivain n'attend que sa mort pour donner sous son nom un barbouillage posthume relatif à cet objet.

#### NOUVELLES DIVERSES.

Le 6 Septembre l'Empereur est arrivé à Prague. — Les Etats-généraux ont envoyé des ordres précis au gouverneur de Lillo de ne pas donner la moindre cause à aucune agression. On assure que la cour de Londres se joint à celle de France pour servir de médiatrice entre l'Empereur & la république.  
 — Mr. de Hertzberg ministre-d'état du Roi

de Prusse, est arrivé à Dantzic le 1<sup>er</sup> Septembre, & y a pris un logement. On raisonne diversément sur le voiage de ce seigneur qui jusqu'ici garde l'*incognito*. — Le Prince Henri se dispose à faire un voiage à l'abbaye de la Trappe. — Suivant les avis de Rome, Mgr. le cardinal Archinto, préfet de la sacrée Congrégation des Rites, vient de recevoir en cette qualité deux procès d'information faits sur la vie, les vertus & les miracles du serviteur de Dieu Benoit-Joseph Labre : l'un de ces procès a été fait par Mr. de Pressy, évêque de Boulogne sur mer en France, patrie de Benoit-Joseph Labre, & l'autre par Mr. Vecchoni, évêque de Lorette, où le serviteur de Dieu ne manquoit pas de se rendre toutes les années. — Une autre lettre de Rome marque ce qui suit. « Nous venons d'avoir la satisfaction d'être témoins de la conversion du Juif Zevi. C'est un des plus riches négocians de sa secte. Il a une jeune femme & des enfans élevés jusqu'ici dans le judaïsme. Après avoir pris beaucoup d'informations sur les principes & les dogmes de notre religion, il s'est résolu à abjurer ses erreurs. Il s'est adressé au cardinal vicaire pour obtenir de plus amples lumières, & il a été mis par cette Eminence au rang des Cathécumenes. Comme le changement de religion le met dans la nécessité d'abandonner son commerce, une Dame romaine connue par sa piété, lui a proposé une rente viagère; il l'a refusée avec la même générosité qu'elle lui étoit offerte, & a protesté qu'il se contenteroit de la part que ses associés pour le commerce auroient à lui restituer, si le gouvernement vouloit bien les forcer à cette restitution, quoiqu'elle soit contraire aux loix judaïques. Il n'est pas difficile à croire que le gouvernement lui accordera sa demande; quoiqu'il en soit, le profélyte assure que sa persévérance dans la religion qu'il embrasse, est tout-à-fait indépendante de la vicissitude qu'il pourroit éprouver dans sa fortune. » — Le 15 Septembre les minimes de Vienne, & le 25 ceux de Prague, ont mangé avec l'agrément de Sa S. de la viande pour la

1. Octobre 1784.

237

premiere fois. — On se propose à la prochaine diète de Grodno, de décider qui succédera au duché de Courlande; on nomme pour candidats, le prince de Wurtemberg, gouverneur de Finlande, le prince Potemkin, gouverneur de la Crimée, & le prince Stanislas Poniatowski cousin du Roi de Pologne. On est fort curieux de savoir si le prince Charles Biren, frere du duc regnant, le prince Charles fils du Roi Auguste III qui a déjà l'expectative de ce duché, ne jouera pas un rôle dans le nouveau choix que l'on se propose. — Le sénat de Milan a reçu un rescrit impérial qui en circonscrivant la peine de mort, la réserve pour les grands crimes sur-tout pour ceux qui sont très-nuisibles à la société; & dans ce cas les procès seront envoyés à Vienne. — *Extrait d'une lettre d'Esclavonie le 30 Août.* « A peine la communication fut-elle rétablie entre nous & les Musulmans, qu'on nous annonça que la peste venoit de se déclarer à Moztar, capitale de la Dalmatie-turque: il en étoit déjà mort un grand nombre d'habitans. Cette fâcheuse nouvelle pourra mettre de nouveaux obstacles aux progrès du commerce. Depuis le 1 Juillet on éprouve ici & en Croatie des chaleurs extraordinaires. Jamais on n'y a vu tant de loups enragés; plusieurs personnes qui avoient eu le malheur d'en être attaquées sont mortes dans des convulsions terribles. »

## M O R T S.

Antoine-Casimir Ostrowski, archevêque de Gnesne, légat-né du St. Siège, primat & premier prince de Pologne, chevalier des Ordres de Pologne, abbé-commendataire de Timiec & de Landeck, est mort à Paris à l'âge de 71 ans. Depuis quelques années, il avoit fixé son séjour en cette capitale.

Le comte Offolinski, évêque de Kiovie, est mort le 7 Août à Lublin, à l'âge de 54 ans.

François-Charles, comte de Rochechouart,

chef de nom & armes de la maison de Rochouart, chevalier des Ordres du Roi, lieutenant-général de ses armées, gouverneur-général de l'Orléanois, est mort au château de Courteilles le 25 Août, âgé de 81 ans.

Mr. Cassini, astronome, membre de l'académie des sciences & directeur de l'observatoire, est mort à Paris, le 4 Septembre. Son fils lui succède dans cette place, qui n'est pas sortie de sa famille depuis le fameux Jean-Dominique Cassini, appelé de Bologne en France.

L'abbé Ignace Würz, ci-devant Jésuite, est mort le 28 Août à Pirawart ( près de Vienne ) dont il étoit curé. Connu avantageusement par ses sermons & oraisons funébrés, qu'il étoit actuellement occupé à donner au public, & dont plusieurs tomes ont déjà paru, il a fait honneur à la nation allemande par sa science profonde, ses connoissances étendues, & une éloquence digne de la chaire chrétienne; il l'a déployée avec le plus grand succès d'après les règles, qu'il en avoit lui-même données dans son excellent traité sur l'éloquence, qu'il fit pendant qu'il en étoit professeur à l'université de Vienne. Une probité & une droiture, ennemie de toute dissimulation; formoit son caractère. Ses talens & ses vertus étoient appuyés d'une piété solide, éloignée de toute affectation, simple & vraie. Ses paroissiens le pleurent comme leur pere, tandis que la province perd un sujet d'un rare mérite, qui emporte avec lui les regrets de tous les gens de bien, & la tendre affection de ses amis.

Jean de Nekrepp, Hongrois de nation, ci-devant membre de la Société de Jesus, docteur en philosophie & en théologie, abbé mitré de Tegg, directeur de l'académie I. R. des langues orientales, est mort à Vienne, après une courte maladie, le 4 Septembre, dans la 48<sup>e</sup>. année de son âge. Outre les langues orientales qu'il possédoit à fonds, il aimoit la physique expérimentale, qu'il avoit étudiée avec le plus grand succès; plein de douceur & d'affabilité, il joignoit l'érudition la plus profon-

de,

de, à toutes les vertus qui honorent le Sacerdoce.

Jean-Nepom. Tschupick, ci-devant membre de la même Société, est également mort à Vienne, regretté pour ses talens & l'usage qu'il en a fait. Les sermons qu'il a prononcés, pendant qu'il étoit prédicateur de la cour, paroîtront bientôt imprimés, & méritent de l'être.

*NB. J'aurois volontiers fait mention de l'homme respectable mort à A., si dans deux lettres qu'on m'a écrites à ce sujet, on n'avoit, par la plus singulière distraction, oublié de me marquer son nom.*

---

Dans le dernier Journal p. 129, l. 15 de la note de son pere Constance, lisez de son cousin ou simplement de Constance.

☞ Plusieurs personnes, particulièrement dans l'Empire, m'ont écrit pour se plaindre de ce qu'ayant demandé le nouveau Dictionnaire historique, on leur en avoit envoyé un autre, très-opposé aux principes qu'ils y cherchoient. Je suis sans doute très-fâché de cette petite subordination typographique, mais je ne puis y remédier. Il est aisé de distinguer d'avec tout autre ouvrage portant ce titre, celui qu'ils desirent avoir, puisqu'il porte les lettres initiales de mon nom, & l'épigraphe *Conventientia cuique*. Pour ne pas être trompé ultérieurement, il suffira de s'adresser à Mayence chez Alef, à Augsbourg chez Rieger, à Basle chez Emmanuel Thurneysen, à Strasbourg chez le Roux &c; & si au lieu d'un ouvrage on en recevoit un autre, on seroit sans doute en droit de le renvoyer.

---

## T A B L E.

<b>TURQUIE.</b>	{	<i>Constantinople.</i>	193
		<i>Tanger.</i>	197
<b>POLOGNE.</b>	{	<i>Varsovie.</i>	197
<b>ESPAGNE.</b>	{	<i>Madrid.</i>	198
<b>PORTUGAL.</b>	{	<i>Lisbonne.</i>	199
<b>DANNEMARCK.</b>	{	<i>Coppenhague.</i>	202
<b>ITALIE.</b>	{	<i>Rome.</i>	203
		<i>Livourne.</i>	204
		<i>Naples.</i>	205
<b>PAYS-BAS.</b>	{	<i>Bruxelles.</i>	206
		<i>La Haye.</i>	209
		<i>Middelbourg.</i>	216
<b>ALLEMAGNE.</b>	{	<i>Vienne.</i>	217
		<i>Berlin.</i>	218
		<i>Liege.</i>	219
<b>RUSSIE.</b>	{	<i>Petersbourg.</i>	220
<b>ANGLETERRE.</b>	{	<i>Londres.</i>	221
<b>FRANCE.</b>	{	<i>Paris.</i>	125
		<i>Nouvelles diverses.</i>	235
		<i>Morts.</i>	237

